



Direction Territoriale RHONE ALPES
Agence Interdépartementale
AIN LOIRE RHONE
UT du pays de GEX

Département : AIN
Arrondissement : GEX
Canton : COLLONGES
Région I.F.N. : 312 HAUT-JURA
DRA : Alpes du Nord Ain

FORET DOMANIALE DE LA VALSERINE

Surface : 156,49 ha

Révision d'Aménagement Forestier

2006 - 2025

Série unique de protection physique et de production traitée en futaie irrégulière

Altitude

Supérieure : 1 645 m
Moyenne : 850 m
Inférieure : 630 m

Essences principales

(% en surface en début d'aménagement)

Epicéa	9 %
AR	12 %
hêtre	47 %
AF	2 %
Vides boisables :	0 %
Vides non boisables :	30 %
	100 %

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE,
ET DE LA PÊCHE

Département : AIN (01)
Forêt Domaniale de LA VALSERINE

Direction Générale des Politiques Agricole,
Agroalimentaire et des Territoires

Contenance : 156,49 ha

- ARRÊTÉ D'AMÉNAGEMENT FORESTIER -

Révision d'Aménagement Forestier
(2007-2026)

LE MINISTRE DE L'ALIMENTATION DE
L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

- VU les articles L.133-1, R.133-2 et R.133-4 du Code Forestier,
- VU l'arrêté ministériel en date du 7 avril 1981, réglant l'aménagement de la forêt domaniale de LA VALSERINE (Ain) pour la période 1981-2000,
- SUR la proposition du Directeur Général de l'Office National des Forêts :

- ARRÊTÉ -

Article 1^{er} : La forêt domaniale de LA VALSERINE (Ain) d'origine RTM, d'une contenance totale de 156,49 ha, comprenant 110,05 ha boisés et 46,44 ha non boisés (pelouses, falaises et barres rocheuses). Seuls 32,56 ha de la surface boisée sont accessibles.

Elle est affectée principalement à la protection physique contre les risques naturels (avalanches, chutes de pierres et de blocs, érosion torrentielle et glissement de terrain), à la conservation des milieux écologiques remarquables et, localement, à la production de bois résineux, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.

Elle est concernée par :

- la réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura (59,00 ha),
- le site Natura 2000 FR 8201643 « Tourbières, forêts remarquables, landes, pelouses et habitats rocheux de la Haute Chaîne du Jura, de Champfromier et du Crêt de Chalam » (62,00 ha),
- l'arrêté préfectoral de protection des biotopes des oiseaux rupestres du 4/12/2002.

Article 2 : Elle forme une série unique qui sera traitée en futaie irrégulière par bouquets de hêtre (66 %), épicéa commun (13 %), pin noir (12 %), autres résineux (6 %) et feuillus divers (3 %).

Pendant une durée de 20 ans (2006-2025) :

- 33,57 ha seront parcourus par des coupes assises de futaie irrégulière,
- des trouées avec abandon des produits sur place seront réalisées sur un total de 2,00 ha pour irrégulariser certains peuplements de protection,
- 120,92 ha seront laissés en repos.

Sur l'ensemble de la forêt, les mesures seront prises pour :

- conforter le rôle de protection de la forêt par la création de seuils à vocation RTM,
- entretenir le réseau de desserte existant,
- permettre l'accueil du public dans un cadre naturel en partenariat avec les collectivités intéressées.

Article 3 : Le Directeur Général de l'Office National des Forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

08 NOV. 2010

Fait à Paris, le
Pour le Ministre et par délégation,


Directeur Général des ports, des eaux et des forêts
chargé de la sous-direction de la forêt et du bois

Jacques ANDRIEU

SOMMAIRE

0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

- 0.1. DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET
- 0.2. SURFACE DE LA FORET
- 0.3. PROCES VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE
- 0.4. PARCELLAIRE

1. ANALYSE DU MILIEU NATUREL

1.1. FACTEURS ECOLOGIQUES

- 1.1.1. Topographie et hydrographie
- 1.1.2. Climat
- 1.1.3. Géologie
- 1.1.4. Pédologie
- 1.1.5. Synthèse des facteurs écologiques : les stations

1.2. HABITATS NATURELS

1.3. ZNIEFF ET ZICO

1.4. FLORE

- 1.4.1. Etages et séries de végétation
- 1.4.2. Relevés des espèces végétales remarquables
- 1.4.3. Répartition des essences forestières
- 1.4.4. Peuplements et arbres remarquables
- 1.4.5. Précisions sur l'état sanitaire des peuplements

1.5. DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS

- 1.5.1. Types de peuplements rencontrés dans la forêt
- 1.5.2. Etat récapitulatif des types de peuplements
- 1.5.3. Répartition des types de peuplements par parcelles et sous parcelles
- 1.5.4. Répartition synthétique par grands types de peuplements sur la forêt
- 1.5.5. Précisions d'ordre quantitatif
- 1.5.6. Estimation de la production

1.6. FAUNE SAUVAGE

- 1.6.1. Relevés des espèces animales remarquables
- 1.6.2. Autres espèces présentes dans la forêt (vertébrés)
- 1.6.3. Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt
- 1.6.4. Etat sanitaire de la faune sauvage

1.7. RISQUES NATURELS, D'ORDRE PHYSIQUE, PESANT SUR LE MILIEU

1.8. RISQUES D'INCENDIE

2. ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

2.1. PRODUCTION LIGNEUSE

2.2. AUTRES PRODUCTIONS

2.3. ACTIVITES CYNEGETIQUES

2.4. ACCUEIL DU PUBLIC

2.5. PAYSAGES

2.6. RICHESSES NATURELLES

2.7. SUJETIONS DIVERSES

2.8. STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER

3. GESTION PASSEE - EQUIPEMENT DE LA FORET

3.1. TRAITEMENTS SYLVICOLES

3.1.1. Traitements antérieurs au dernier aménagement

3.1.2. Dernier aménagement forestier

3.2. TRAITEMENT DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL

3.3. ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS

4. SYNTHESSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX

4.1. PROBLEMES POSES ET SOLUTIONS ENVISAGEES

4.2. DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIES

4.3. DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA PREMIERE SERIE (OU A LA SERIE UNIQUE)

4.3.1. Mode de traitement - Méthode d'aménagement

4.3.2. Essences objectif et critères d'exploitabilité

4.3.3. Détermination de l'effort de régénération

4.3.4. Classement des unités de gestion (parcelles ou sous-parcelles)

4.4. DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA DEUXIEME SERIE (éventuellement)

4.4.1. Idem 4.3.

etc...

5. PROGRAMME D'ACTIONS

5.1. DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER

5.2. PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF A LA PREMIERE SERIE

- 5.2.1. Opérations sylvicoles : coupes
- 5.2.2. Opérations sylvicoles : travaux
- 5.2.3. Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité
- 5.2.4. Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse et pêche
- 5.2.5. Dispositions concernant les productions diverses
- 5.2.6. Dispositions en faveur de l'accueil du public
- 5.2.7. Dispositions en faveur des paysages
- 5.2.8. Protection des sites d'intérêt culturel
- 5.2.9. Mesures générales concernant la protection contre les risques naturels d'ordre physique
- 5.2.10. Mesures générales concernant la défense contre les incendies
- 5.2.11. Mesures générales d'ordre sanitaire
- 5.2.12. Programme d'observations et de recherches
- 5.2.13. Actions de communication

5.3. PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF A LA DEUXIEME SERIE

- 5.3.1.

5.n. DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET

5.n+1. AUTRES DISPOSITIONS GENERALES

6. BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER

6.1. RECOLTES

6.2. RECETTES

6.3. DEPENSES

6.4. BILAN PASSE ET FUTUR

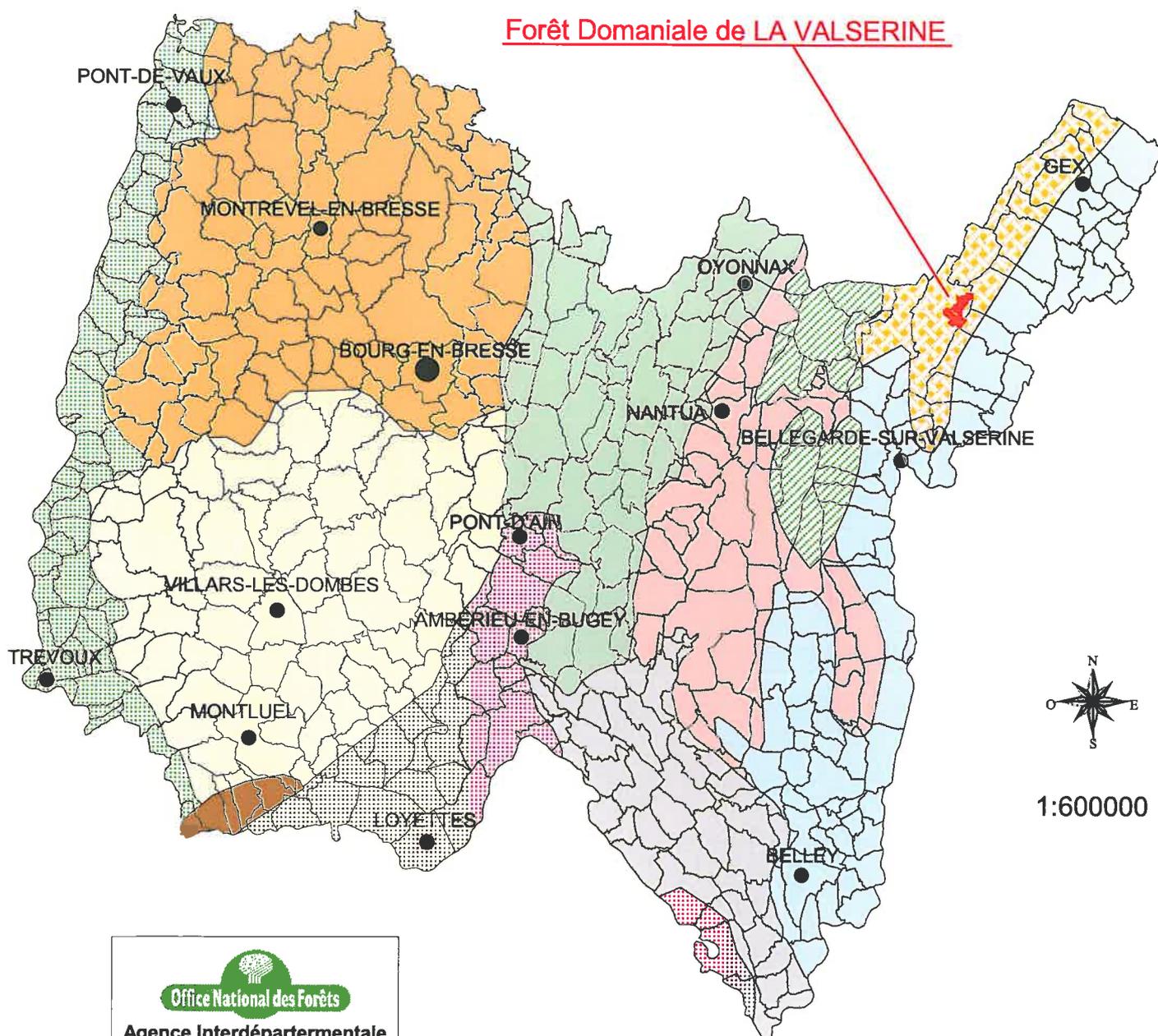
6.5. CONCLUSION GENERALE

7. ANNEXES

Département de l'AIN

CARTE DES REGIONS FORESTIERES

Code O.N.F.	Code I.F.N.	Région forestière départementale (Région forestière nationale dans laquelle est incluse la région départementale)
 303	01.7	Bresse (Bresse)
 304	01.3	Bugey central (Bugey central)
 305	01.X	Bugey méridional (Bugey méridional et île Crémieu)
 310	01.2	Haut-Bugey (Deuxième plateau du Jura)
 311	01.0	Dombes (Dombes)
 312	01.4	Haut-Jura (Haut-Jura)
 318	01.5	Petite montagne et Revermont (Petite montagne Jurassienne)
 327	01.8	Vallée de la Saône (Vallée et plaine de la Saône et affluents)
 601	01.9	Agglomération Lyonnaise (Agglomération Lyonnaise)
 703	01.1	Basse vallée de l'Ain (Basse vallée de l'Ain et plaine du Bas-Dauphiné)
 715	01.6	Pays de Gex et Bugey oriental (Entre Jura et Savoie)



0. Renseignements généraux

0.1. DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET

Nom et propriétaire de la forêt :

La forêt domaniale de la Valserine appartient à l'Etat Français depuis 1911. Il s'agit d'une ancienne série de RTM (restauration des terrains en montagne) créée en 1911, pour remédier aux effets néfastes du pâturage en forêt et donc à l'érosion torrentielle sur le versant Ouest de la Haute Chaîne du Jura.

Origine de la forêt

- Au début du 19^{ème} siècle, la population de la vallée de la Valserine était devenue très importante. L'élevage était une des activités essentielles et de très nombreux troupeaux (bovins, ovins, caprins) parcouraient les versants de la vallée sans épargner les zones boisées, même en altitude.

- D'autre part, le traitement en taillis fureté aurait été favorable à la protection des sols si la révolution n'avait pas été trop courte.

Il semble qu'à l'époque les résineux aient été éliminés systématiquement.

Ces abus, continuèrent même après la promulgation du code forestier (1827) et aboutirent à une forêt dégradée et claire qui ne pouvait plus remplir son rôle de protection

- par ailleurs, à la fin du 19^{ème} siècle et encore au début du 20^{ème} siècle, on assistera à de très nombreux accidents provoqués par les crues du Troublery (torrent descendant de la Haute Chaîne du Jura : canton des Arpinnes). Ainsi, souvent on vit la route coupée par des alluvions ou des glissements, les ponts ou maisons endommagés ou détruits, des dépôts de pierre dans les prés (lavanches).

Ces accidents devenant de plus en plus graves et fréquents, par délibération du 29/9/1907, le Conseil Municipal de CHEZERY demanda la création d'un périmètre de restauration des terrains en montagne.

Un procès-verbal de reconnaissance et un projet général de restauration fut établi en 1909 par l'Administration des Eaux et Forêts.

La loi du 30/04/1911 déclara d'utilité publique les travaux RTM exécutés conformément au projet présenté et créa un périmètre de 161 ha correspondant au bassin du Troublery.

Le 13/09/1913, la commune de CHEZERY vendait à l'Etat 146,56 ha dont 38,74 ha situés à l'intérieur du périmètre RTM.

Les acquisitions amiables de terrains privés devaient intervenir pour agrandir ce premier achat. La guerre de 1914 interrompit les démarches en cours et c'est seulement en 1935 qu'eurent lieu de nouvelles transactions.

Il semble que la diminution du nombre des troupeaux, le respect du Code Forestier et le début des travaux d'amélioration aient rendu moins nécessaire le contrôle par l'Administration de toute la zone périmétrée.

Ces terrains cédés par la commune à l'Etat en 1913 et 1935, constituent l'essentiel de la forêt domaniale de la Valserine.

A noter que le canton des Avalanches, non situé dans le périmètre, correspond à un éboulement de falaise qui est venu obstruer la Valserine et aurait même détruit un village vers 1400. On voit très nettement la niche d'arrachement du cône d'éboulis.

Situation administrative :

Département : AIN

Arrondissement : GEX

Canton : Collonges Fort l'Ecluse

Commune de situation: Chézery-Forens

Une partie supérieure de la forêt est située dans la Réserve Naturelle de la Haute Chaîne du Jura (59,9882 ha soit environ 38% de la surface totale)

Région forestière

La forêt domaniale de la Valserine est située dans la région naturelle du Haut-Jura -n° IFN: 312.

L'orientation locale d'aménagement s'appliquant à la forêt est la DRA Alpes du Nord Ain (voir carte des régions forestières).

Organisation administrative de la gestion

La gestion est assurée par l'OFFICE NATIONAL DES FORETS :

- . Direction Régionale RHONE ALPES
- . Agence départementale: Ain-Loire-Rhône
- . Unité territoriale du pays de GEX
- . Poste territorial de Chatillon en Michaille

0.2. SURFACE DE LA FORET

La surface de la forêt à la date de l'ancien aménagement était de 156,49 ha.
Aucune modification depuis cette date.

On peut récapituler l'historique général de la forêt domaniale dans le tableau suivant :

Objet de la modification	Date	Dont périmètre RTM	Modification +/-	Nouvelle surface cadastrale
Achat par l'Etat à la commune de Chézery	1913	38,74 ha	+149,56 ha	149,56 30
Rectification du cadastre	1926		- 0,02 ha	149,55 ha
Echanges Etat-Commune L'Etat restitue à la commune de Chézery, les terrains en contrebas de la route de Lachat La commune cède à l'Etat des terrains privés qu'elle vient d'acquérir aux « Arpines »	1935	- 1,71 ha + 12,64 ha	- 7,32 ha	153,16 ha
Achat de l'Etat à Mr Duraffour, au lieu-dit « Les Arpines », il s'agit d'une régularisation de surface		+ 3,40 ha		156,56 ha
Total		+ 53,07 ha	+ 103,49 ha	

La révision du cadastre de 1965, donne une surface de 156,49 ha, bien qu'il n'y ait pas eu de nouveau levé topographique, cette surface paraît plus exacte car elle tient compte des routes actuelles, qui ne figuraient par lors de la première édition du plan cadastral.

A noter que la parcelle cadastrale K 353 (Canton du Mannet) qui appartient bien à l'Etat, n'est pas inscrite sur le cadastre au nom de l'Etat mais au nom de la commune de Chézery-Forens. En effet elle n'a jamais été comptée auparavant ni dans le décret n° 66425 du 17 mai 1966 confiant à l'ONF la gestion des forêts domaniales, ni dans le tableau général des propriétés de l'Etat et ni dans les documents tenus par l'ONF. Voilà pourquoi, autrefois la surface officielle était de 154,96 Ha soit 1,53 ha de moins (surface de la parcelle cadastrale K 353).

Rectification : le service foncier de l'ONF est chargé de la procédure, pour changer le nom de propriétaire de la parcelle cadastrale K 353 et régulariser la situation. La commune de Chézery-Forens est aussi d'accord pour la régularisation par la rédaction d'un acte administratif entre l'Etat et elle-même.

La surface cadastrale de la forêt à la date de l'aménagement forestier est de 156,48 66 ha, répartie en totalité sur la commune de Chézery-Forens.

Dans la suite de l'aménagement forestier, on utilisera la surface totale arrondie: 156,49 ha.

La surface forestière boisée ou boisable appelée "surface réduite" est de 119,80 ha. La différence est occupée par des éboulis et des falaises.

0.3. PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE

La forêt n' a fait l'objet d'aucun bornage.

Après l'achat, par l'Etat de 1913, des propriétés de la commune de Chézery, un premier bornage fut prévu. La guerre de 1914 empêcha la réalisation de ce bornage qui ne fut pas réalisé par la suite.

Les seules marques de limites sont des murs de pierres, des layons avec peinture et des ravins.

0.4. PARCELLAIRE

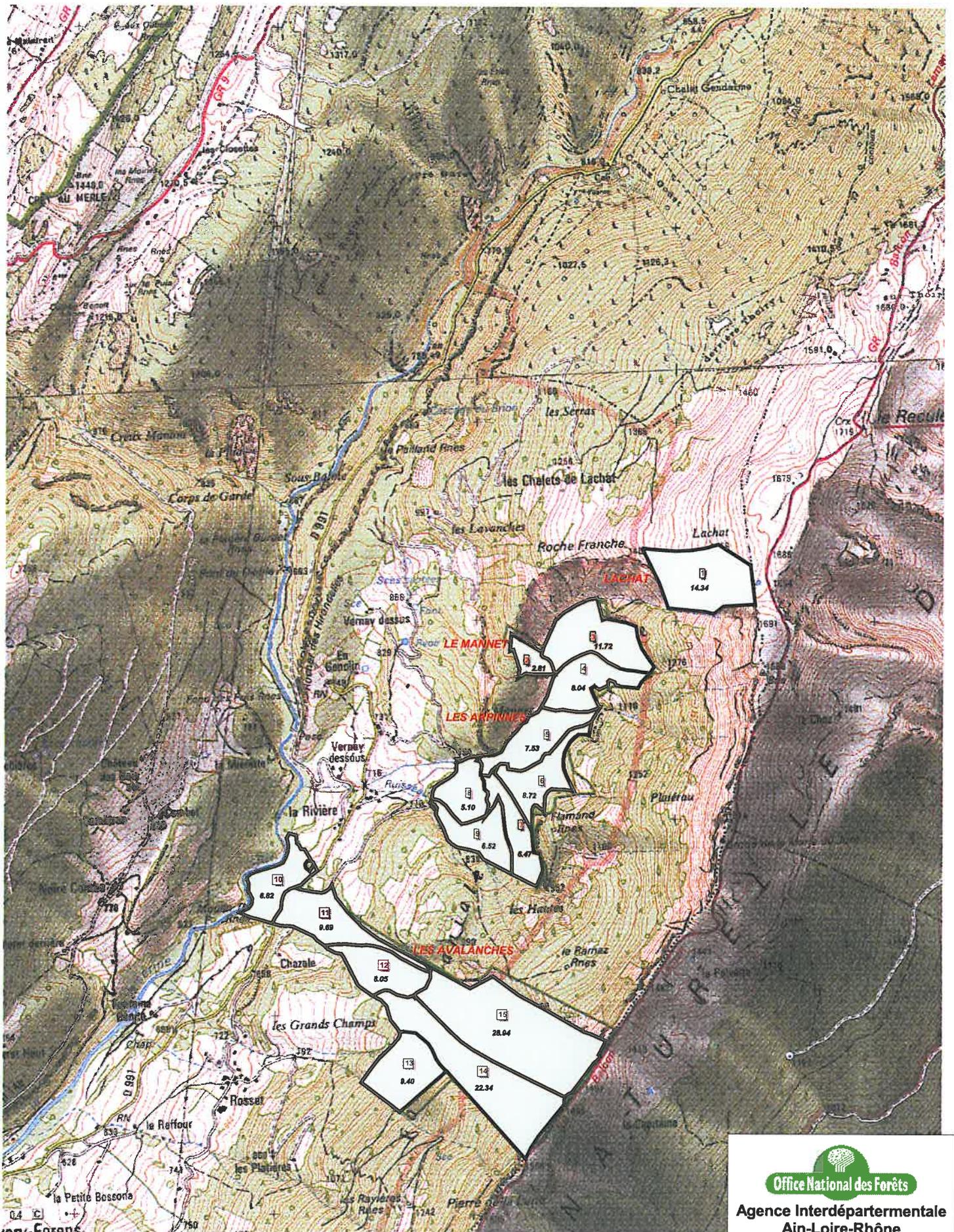
Le parcellaire existant est maintenu : la forêt est divisée en **15** parcelles numérotées de 1 à 15.

On trouvera en annexe **7** la carte de correspondance entre le parcellaire cadastral et le parcellaire forestier.

FORET DOMANIALE DE LA VALSERINE

CARTE DE SITUATION

156,49 ha



Office National des Forêts

Agence Interdépartementale
Ain-Loire-Rhône

1. Analyses du milieu naturel

1.1. FACTEURS ECOLOGIQUES

1.1.1. Topographie et hydrographie

Topographie

La forêt domaniale de la Valserine est située sur le versant ouest de la Haute Chaîne du Jura, un peu au sud du Reculet (1717 m) et est composée de 3 massifs bien séparés :

Le massif de Lachat (parcelles 1 – 14,34 ha), le massif des Arpinnes (parcelles 2 à 9 – 56,91 ha) et le Massif des Avalanches (parcelles 10 à 15 – 85,24 ha)

- Le massif de Lachat d'exposition ouest à sud-ouest a une pente allant de 35 à 40 %. L'altitude varie de 1 400 m en bas à 1 646 m au sommet. On rencontre des pentes extrêmes (falaises)

- le massif des Arpinnes d'exposition sud-ouest à nord-ouest a une pente allant de 60 à 80 %. L'altitude varie de 770 m en bas à 1200 m au sommet. On rencontre des pentes extrêmes (falaises, ravines, éboulis et vires herbeuses)

-le massif des Avalanches d'exposition ouest à nord-ouest a une pente allant de 20 à 80 %. L'altitude varie de 648 m en bas à 1500 m au sommet. On rencontre également des pentes extrêmes (falaises, ravines, éboulis et vires herbeuses)

Hydrographie

De nombreux petits ruisseaux alimentent le torrent du Troublery et forment un bassin important de réception des eaux pluviales qui favorisent l'érosion et les crues souvent importantes dans le massif des Arpinnes. Dans le massif des Avalanches, il y a plusieurs cours d'eau temporaires qui sont alimentés par le cône de déjection qui occupe le haut du canton, lors des grosses chute d'eau ou à la fonte des neiges. Les lits de ces cours d'eau peuvent se déplacer lors de débordement important et l'érosion peut alors reprendre avec des surcreusements par endroits et des dépôts pierreux ailleurs.

Conclusion: La topographie de la forêt domaniale est très mouvementée et accidentée. La topographie est un des facteurs les plus importants pour déterminer les décisions à prendre pour l'aménagement (zone exploitable, zone inexploitable, forêt à maintenir impérativement pour le rôle de protection)

1.1.2. Climat

Le poste météorologique de référence est celui de **Chézery** situé à 4 km au Sud de la forêt, à une altitude de 650 m.

Pluviométrie moyenne annuelle : 1500 -2000 mm (moyenne 1980 -2002)

Température moyenne annuelle : inférieure à 7 °C (moyenne 1980 -2002)

Vents dominants de secteur : Sud et Nord.

L'enneigement est en général assez important (de 3 à 5 mois suivant l'exposition et l'altitude).

Conclusion :

Le confinement topographique accentue la rigueur du climat montagnard à subalpin. La saison de végétation varie de 3 à 4 mois selon l'altitude.

1.1.3. Géologie

Le sol repose sur des assises calcaires du Jurassique moyen (Bajocien, Bathonien) et supérieur (Argovien, Rauracien et Séquanien). On rencontre des cônes d'éboulement et des dépôts glaciaires.

1.1.4. Pédologie

Les conditions de stations sont très diverses et l'on rencontre différents sols suivant la topographie.

Les sols à vocation de production forestière sont situés dans les altitudes basses de la forêt (en dessous de 900 m). Beaucoup de sol sont moyennement profond avec une forte charge en cailloux. On trouve cependant des sols profonds et frais dans des creux et en bordure de ruisseau avec des arbres de très bonne venue. Dès que l'on se trouve sur des croupes, on rencontre des sols squelettiques avec des peuplements chétifs qui sont clairs et languissants. Au dessus de 900 m et jusqu'à la limite de végétation, les peuplements poussent sur des sols en cours de reconstitution très riches en cailloux.

1.1.5. Synthèse des facteurs écologiques : les stations

Les types stationnels utilisés ont été définis par la DR.A de référence .

Voir carte des stations en annexe 7.

Les proportions des différentes stations dans la **superficie de la forêt exploitable (32,61 ha)** sont les suivantes :

Code de station	Dénomination et type de station	Essences écologiquement adaptées	Surface en ha	% de la surface réduite exploitable
3.2	pineraie des sols peu évolués	pin sylvestre et noir, chêne sessile, chêne pubescent, érable à feuilles d'obier, frêne, tilleul à grandes feuilles, sapin pectiné, épicéa commun	14,76	45
5.1	hêtraie sèche sur matériaux carbonatés	hêtre, pin sylvestre et noir, érable à feuilles d'obier, tilleul à grandes feuilles, frêne, bouleau, tremble	1,46	4
5.6	hêtraie sapinière drainée	hêtre, sapin pectiné, épicéa commun, érable plane, érable sycomore, frêne, merisier, bouleau	14,83	46
5.7	hêtraie sapinière peu humide	hêtre, sapin pectiné, épicéa commun, érable sycomore, frêne, merisier, bouleau, sorbier des oiseleurs, tilleul à petites feuilles, mélèze d'europe	1,51	5
Total (surface réduite)			32,56	100%
Vides non boisables			0,05	
Total			32,61	

Les n° de groupes de stations font référence à la DRA Alpes du Nord-Ain

1.2. HABITATS NATURELS

La forêt domaniale de la Valserine est susceptible d'être intégrée au réseau NATURA 2000 (environ 62 ha dont la partie située en réserve naturelle). Ce réseau a pour but la préservation de la biodiversité dans l'Union Européenne.

Il existe sans doute des "HABITATS" de la directive (qui date de 1992) parmi les formations herbeuses et habitats rocheux (cf Docob Natura 2000).

Certaines espèces animales de la directive sont également présentes, quelques unes prioritaires comme le Lynx.

1.3. ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique) et ZICO (zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux)

voir annexe 7.1.7.

La forêt est incluse entièrement dans la ZNIEFF de type 2 n° 0106 dénommée Ensemble formé par la Haute Chaîne du Jura, le défilé de Fort- l'Ecluse, l' Etournel et le Vuache (intérêts géologiques, botaniques, faunistiques et paysagers).

La forêt domaniale est située pour partie (131 ha) dans la ZNIEFF n° **01060007 de type 1** dénommée Haute chaîne du Jura.

Ce site regroupe les plus hauts sommets du Jura. Ses versants escarpés sont entaillés par une multitude de talwegs creusés par les eaux de ruissellement. Ce site accueille de nombreuses espèces végétales et animales emblématiques et relictuelles. Les zones rocheuses sont propices à la présence d'espèces nicheuses particulières comme le merle de roche, le tichodrome échelette, le grand duc, l'aigle royal ou le faucon pèlerin.

ZICO: la forêt domaniale est située en totalité dans la ZICO n° RA 14 dénommée "Haute chaîne du Jura" qui englobe la Haute Chaîne du Jura, le Défilé de Fort l'Ecluse, la réserve de l'Etournel et les Monts-Vuache.

Les sites 06. a (Les Arpines-Roche Franche) et 06. b (falaise de Creux Manant) sont soumis à l'arrêté préfectoral de protection de biotope des oiseaux rupestres du 4 décembre 2002 (interdiction en tout temps d'escalade, de descente en rappel, de décollage et atterrissage de tout aéronef ainsi que du survol de tout aéronef à moins de 150 m du sol et des parois rocheuses).

site 06. a : Pelle 1p, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9

site 06. b : Pelle 12p, 14, 15

1.4. FLORE

1.4.1. Etages et séries de végétation

La forêt s'étage du collinéen supérieur au subalpin. Par altitude croissante on y rencontre la série de la chênaie à charme, puis la série mésophile du hêtre, la série de la hêtraie sapinière et enfin la série de l'épicéa et du pin à crochet.

1.4.2. Relevés des espèces végétales remarquables

Espèces végétales protégées présentes dans la forêt: pas d'inventaire récent disponible.

1.4.3. Répartition des essences forestières

Essences	% de la surface boisée	% de la surface totale	Surface en ha
Epicéa commun	13	9	14,72
Autres résineux	17	12	18,32
Hêtre	67	47	74,05
Autres feuillus	3	2	2,96
Total (surface réduite)			110,05
Vides non boisables		30	46,44
Total	100	100	156,49

La répartition est calculée en fonction du couvert (surface occupée en vue aérienne) en début d'aménagement.

1.4.4. Peuplements et arbres remarquables

Il n'y a pas de peuplements ni d'arbres remarquables. Néanmoins, il y a des peuplements de bonne venue sur les meilleures stations (hêtre, épicéa, quelques mélèzes et quelques douglas de gros diamètre en Pelle 8 et 9).

1.4.5. Précisions sur l'état sanitaire des peuplements

On note quelques attaques de bostryche dans les peuplements d'épicéa depuis la canicule de l'été 2003.

1.5. DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS

1.5.1. Types de peuplements rencontrés dans la forêt (typologie des futaies jardinées des hautes chaînes du JURA pour les peuplements irréguliers, typologie des peuplements feuillus irréguliers de Franche-Comté)

Peuplement régulier à petits bois (RPB): 14,29 ha

Il s'agit de peuplements artificiels d'épicéa, de pin noir, sylvestre et à crochet de provenance inconnue en mélange avec du hêtre et des feuillus divers. La surface terrière avoisine 20 m²/ha (épicéa souvent très branchu). Le diamètre est voisin de 0,20/25 m et la hauteur voisine de 15m.

Peuplement régulier d'épicéa à bois moyens (RBM epc): 8,44 ha

Il s'agit également de peuplements artificiels d'origine de provenance inconnue pour l'épicéa. La surface terrière avoisine 35 m²/ha (épicéa de bonne venue). Le diamètre est voisin de 0,30m/0,35 m et la hauteur voisine de 25m (on trouve en mélange quelques gros douglas et mélèze).

Peuplement régulier de hêtre à bois moyens (RBM het): 6,41 ha

Il s'agit de peuplements d'origine naturelle de bonne venue, élancés dans lesquels on peut faire du bois d'œuvre de qualité. Actuellement, ils sont encore trop serrés. La surface terrière avoisine 25 m²/ha. Le diamètre est voisin de 0,30m/0,35 m et la hauteur de 25 m.

Peuplement de hêtre petits bois/bois moyens (PB/BM het): 33,68 ha

Il s'agit de peuplements d'origine naturelle de hêtre dans lequel l'homme est intervenu par le passé. Seuls 3,78 ha sont accessibles dans la parcelle 9, le surplus (29,90 ha) est inexploitable.

Peuplement régulier de pin noir à bois moyens (RBM pn): 9,47 ha

Il s'agit de peuplements artificiels de provenance inconnue où le semis de sapin, d'épicéa et de hêtre ainsi que de feuillus divers commence à s'installer dans les trouées. La surface terrière varie de 25 m²/ha à 35 m²/ha suivant la densité avec des trouées où la surface terrière est nettement inférieure.

Peuplement hétérogène de pin noir inexploitable (hétéro pn): 3,13 ha

Il s'agit de peuplements artificiels de provenance inconnue. Ces peuplements ont été remaniés par les glissements de terrains, avec des peuplements d'origine qui ont glissé par parquet et d'autres qui sont issus de régénération naturelle sur les plages mises à nu où sur les marnes qui se sont stabilisées. Ces peuplements se situent sur des pentes très fortes et instables (susceptibles de glissements ou d'arrachement).

Futaie régularisée dans les gros bois (F epc): 2,97 ha

Il s'agit d'un peuplement d'origine naturelle à dominante épicéa qui n'a jamais été exploité de mémoire d'homme. Il est situé à plus de 1 250 m d'altitude sous une falaise et non desservi.

Futaie jardinée claire d'épicéa (C epc): 0,56ha

Il s'agit de peuplement à dominante épicéa relativement équilibré et clair. La surface terrière est voisine de 20 m²/ha.

Taillis de protection (Tp): 31,10 ha

Ces peuplements à dominante hêtre sont situés sur de très fortes pentes où ils jouent un rôle de protection physique en bloquant les chutes de pierre qui ne sont pas de très grosses dimensions et en freinant les avalanches.

Prairie d'altitude (Tp): 9,75 ha

Il s'agit d'une prairie située entre 1300m et 1 650 m d'altitude non desservie et dont la vocation est de rester en alpage pour les génisses.

Vides non boisables (V): 36,69 ha.

Il s'agit de zones improductives (falaises, éboulis, zones rocheuses).

1.5.2. Etat récapitulatif des types de peuplements

code du type	Nom du type	Surface du type en ha	% de la surface totale
Tp	Taillis de protection	31,10	20
P	Prairie d'altitude	9,75	6
RPB	Peuplement régulier petits bois- résineux divers +hêtre	14,29	9
RBM epc	Peuplement d'épicéa régulier à bois moyens	8,44	5
RBM pn	Peuplement de pin noir régulier à bois moyens	9,47	6
Hétéro pn	Peuplement hétérogène de pin noir	3,13	2
RBM het	Peuplement de hêtre régulier à bois moyens	6,41	4
PB/BM het	Peuplement de hêtre petits bois- bois moyens	33,68	22
F epc	Peuplement d'épicéa régularisé dans les gros bois	2,97	2
C epc	Futaie jardinée d'épicéa	0,56	0
V	Zones improductives	36,69	24
	Total	156,49	100 %

La cartographie des types de peuplements figure en annexe 7.

1.5.3. Répartition des types de peuplements par parcelles

Parcelle ou sous parcelle	Surface totale (ha)	Surface réduite (ha)	Type des peuplements											Parcelle ou sous parcelle
			Tp	P	RPB	RBM het	RBM epc	RBM pn	PB/BM het	C epc	Fepc	hétéro pn	V	
1	14,34	9,75		9,75									4,59	1
2	2,81	1,40			1,40								1,41	2
3	11,46	7,54	4,03							3,51			3,92	3
4	8,05	8,05	1,09				0,39			6,57				4
5	8,22	8,22	3,37				2,09			2,76				5
6	7,35	6,83	3,87				0,91			2,05			0,52	6
7	6,38	5,41	4,33			1,08							0,97	7
8	5,80	5,80	0,26			2,97	2,57							8
9	6,85	6,80	1,21				1,81		3,78				0,05	9
10	6,82	5,32						2,19				3,13	1,50	10
11	9,87	9,87			2,83	0,62	0,67	3,71	0,58	1,46				11
12	8,03	8,03			7,06	0,63				0,34				12
13	9,52	9,52						2,63	6,89					13
14	21,74	14,17			1,39	1,11		0,94	7,54	0,22	2,97		7,57	14
15	29,25	13,09	11,48		1,61								16,16	15
Total	156,49	119,80	29,64	9,75	14,29	6,41	8,44	9,47	33,68	2,02	2,97	3,13	36,69	Total
%	100	77	19	6	9	4	5	6	22	1	2	2	23	%

Il faut retenir que sur 156,49 ha, nous avons 46,44 ha de vides non productifs et 77, 49 ha de peuplements inexploitable ce qui ramène la surface productive de la forêt à 32,56 ha soit 21% de la surface totale.

1.5.4. Répartition synthétique par grands types de peuplements sur la forêt

	Futaie	Taillis sous futaie	Taillis	Vides boisables	Vides non boisables	Total
ha	78,95		31,10		46,44	156,49
%	50		20		30	100

1.5.5. Précisions d'ordre quantitatif

La récolte sur les 25 dernières années s'est élevée à 0,24 m³/ha/an résineux et à 0,21m³/ha/an feuillus commerciaux sur l'ensemble de la forêt. Si nous ramenons la récolte à la surface productive les chiffres deviennent : 1,16 m³/ha/an résineux et 1m³/ha/an feuillus commerciaux

Cette faible récolte s'explique par le fait que sur 32,56 ha, il y a 14,76 ha (45%) occupés par la station de type 3.2 qui est très peu productive et dont l'objectif se limite au maintien d'un état boisé.

Seule les stations de type 5.6 et 5.7 (16,34 ha) sont productives de 5 à 7 m³/ha/an. Actuellement ces stations vont entrer en pleine production et la récolte devrait augmenter.

1.5.6. Estimation de la production(sur la surface productive)

- environ 5m³/ha/an sur 14,83 ha soit 74 m³/an
- environ 7m³/ha/an sur 1,51 ha soit 11 m³/an
- environ 1,5 m³/ha/an sur 14,76 ha soit 22 m³/an

Soit au total environ 107 m³/an

1.6. FAUNE SAUVAGE

1.6.1. - Relevés des espèces animales remarquables

Espèces animales protégées ou menacées présentes dans la forêt :

Nom usuel	Nom latin	Niveau de protection
MAMMIFERES		
Rongeur		
Ecureuil	<i>Sciurus vulgaris</i>	Arrêté du 17/04/81 et modifié du 28/07/94
Carnivores		
Chat sauvage	<i>Felis sylvestris</i>	Arrêté du 17/04/81 et modifié du 28/07/94
Lynx d'Europe	<i>Felis lynx lynx</i>	Arrêté du 17/04/81 et modifié du 28/07/94
OISEAUX		
Rapaces nocturnes		
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	Arrêté du 17/04/81
Chouette Hulotte	<i>Strix aluco</i>	"
Chouette chevêchette	<i>Glaucidium passerinum</i>	"
Moyen Duc	<i>Asio otus</i>	"
Rapaces diurnes		
Buse Variable	<i>Buteo buteo</i>	"
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	"
Autour des Palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	"
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	"
Picidés		
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	"
Pic Noir	<i>Dryocopus martius</i>	"
Pic Epeiche	<i>Dendrocopos major</i>	"
Corvidés		
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	"
Casse Noix Moucheté	<i>Nucifraga caryocatactes</i>	"
Cuculidés		
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	"
REPTILES		
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	"
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	"

La fouine, la martre, la belette et l'hermine sont observées sur l'ensemble de la forêt. Ces quatre mustélidés sont les principaux prédateurs des petits carnivores et des oiseaux. Ces mammifères font l'objet d'une législation spéciale (articles 2 et 3 de l'arrêté du 17/04/1981 et arrêté du 15/04/1985)

1.6.2. - Autres espèces présentes dans la forêt (vertébrés)

Espèces non gibier :

Renard, petits rongeurs

Espèces gibier :

Sanglier, chamois, lièvre

Grives, pigeon ramier, bécasse

1.6.3. - Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt

Le chamois est devenu le gibier le plus représenté. Le biotope lui est favorable (accès difficile qui lui garantit une grande tranquillité par rapport à la fréquentation humaine et relief très accidenté qui lui permet d'échapper plus facilement aux chiens surtout en période de chasse en battue aux sangliers).

A la belle saison, les chamois peuvent se nourrir sur les pelouses en contrebas de la ligne de crête et en hiver, ils peuvent descendre dans la forêt pour manger essentiellement des végétaux ligneux tout en se protégeant des départs possibles d'avalanches.

1.6.4. - Etat sanitaire de la faune sauvage

Pas de problème connus.

1.7. RISQUES NATURELS, D'ORDRE PHYSIQUE, PESANT SUR LE MILIEU

Types de risques constatés dans la forêt

Quatre aléas ont été identifiés sur la forêt.

Les avalanches

Une partie de la forêt peut être parcourue par des avalanches lors de chute de neige très abondante en fonction des conditions météorologiques. La zone de départ se situe soit sur les pentes sommitales (corniches) soit à l'aval des falaises. Une partie de cette zone se situe dans les terrains bénéficiant du régime forestier (sommet des parcelles 14 et 15) et l'autre dans des terrains privés qui surplombent le canton des Arpinnes.

Le 23 janvier 1981, une avalanche est descendue à l'intérieur des parcelles 4, 5 et 6p. 350 m³ de feuillus ont été cassés, arrachés et transportés dans le torrent du Troublery.

Au canton des avalanches, la zone d'atterrissement est clairement matérialisée dans le bas des parcelles 14 et 15, les peuplements témoignent de son extension historique dans les parcelles 11 et 12.

Par ailleurs, des coulées de neiges secondaires issues de zones raides d'érosion active ou de zones dénudées peuvent rejoindre l'axe principal d'écoulement. Ces coulées restent circonscrites aux parcelles 13, 14 et 15.

Les chutes de blocs ou de pierres

Les falaises sommitales du versant, verticales et parfois surplombantes issues du kimmeridgien, portent les stigmates bien visibles d'écroulement relativement récents de plusieurs dizaines de m³.

La stratification et la présence de discontinuités génèrent des ruptures par cisaillement qui affectent préférentiellement la moitié inférieure de ces falaises.

Par ailleurs, des blocs plus individualisés peuvent sous l'effet de la fissuration et des alternances gel/dégel se décrocher de la paroi.

Un éboulis actif et non végétalisé en pied de ces barres rocheuses traduit la fréquence de cet aléa. Plus à l'aval des terrasses sont favorables à l'arrêt des blocs de pierre. Néanmoins, en cas de phénomène de plus grande ampleur, les trajectoires des pierres peuvent atteindre la partie supérieure de la zone boisée.

L'aléa chute de pierres et de blocs concerne prioritairement les parcelles 13 à 15.

Erosion torrentielle

A l'aval des falaises, les pentes sont constituées d'éboulis et de substrats altérables sensibles au ravinement.

L'érosion et les cycles gel/dégel contribuent à désagréger et à réduire la taille des matériaux en surface, ils deviennent plus aisément mobilisables lors d'épisodes pluvieux importants. Dans les pentes marquées, cette mobilisation génère un ravinement, les petits talwegs ont tendance à s'approfondir, la vitesse des écoulements permettant un charriage hyper-concentré. Les affleurements du substratum constituent des points plus durs qui calent le profil en long dans certains tronçons où l'affouillement est important.

Les apports des rives et des blocs issus des versants en dehors des périodes de pluies fortes alimentent continuellement en matériaux ces ravines. Dès que le profil en long s'abaisse, les matériaux sont déposés. Ils constituent des dépôts linéaires le long des chenaux, exhaussant le niveau du sol crue après crue. Dès

lors, les écoulements peuvent suivre d'autres cheminements plus ou moins parallèles à l'écoulement initial. Ces phénomènes sont particulièrement importants et subits dans le lit du Troublery (nombreuses catastrophes à la fin du 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} siècle) et ces catastrophes peuvent encore se reproduire comme les événements d'août 2004 nous l'ont rappelé par la menace qu'ils ont fait peser sur les ouvrages de franchissement du torrent. En effet, les volumes transités par la lave torrentielle qui s'écoulait dans le torrent sont impressionnants (estimés à 50 000 m³). Ces laves sont capables de transporter des blocs rocheux de plusieurs m³ susceptibles de détruire tout sur leur passage (on trouve 2 gros blocs calés sur une pile du pont de la voie communale).

En Pelles 13 à 15, on assiste à une érosion par ravinement et drainage en zone supérieure et à des dépôts de matériaux exhaussant les terrains en zone inférieure. La parcelle 12 est typiquement affectée par ce phénomène.

Mouvement de terrain

L'ensemble du canton des Avalanches est historiquement inclus dans un glissement de grande ampleur dit « glissement de Chèzery-Forens » qui affecte les substrats du Malm.

Sur le terrain, on observe des zones en érosion active avec des glissements superficiels en amont du canton (Pelles 13 à 15). La zone intermédiaire (Pelles 11 et 12) est plus affectée par des mouvements plus lents et plus profonds liés certainement à des circulations internes d'eau. La zone avale (Pelles 10) qui correspond à la reprise des matériaux par l'enfoncement de la Valserine, présente une pente plus soutenue et des mouvements beaucoup plus actifs.

En particulier, un important glissement de terrain entaille dans la parcelle 10 le pied du versant. Le torrent qui vient éroder en extradors les substrats contribue à activer le déséquilibre en sapant la cale de pied.

La lèvre d'arrachement est à quelques dizaines de mètres de la route départementale. Compte tenu de la nature des terrains et de la verticalité du talus, elle risque de poursuivre son érosion régressive vers l'amont pour tendre à un profil d'équilibre moins raide.

Les enjeux liés à ces risques

Hormis les peuplements forestiers, les enjeux menacés par les aléas de ce canton sont essentiellement :

- l'affaissement de la route départementale 991 qui assure la desserte de la vallée de la Valserine
- le hameau de la Rivière en aval du canton des Arpinnes (inondation, lave torrentielle)
- la voirie communale

Plus à l'aval, le bourg de Chèzery-Forens pourrait être concerné par un glissement ou une lave venant obstruer la Valserine et générer un barrage sur le torrent avec menace directe aux habitations en cas de débâcle ou de rupture.

1.8. RISQUES D'INCENDIE

Ces risques sont très faibles. Aucun incendie ne s'est déclaré dans cette forêt, de mémoire d'homme.

2. Analyse des besoins économiques et sociaux

2.1. PRODUCTION LIGNEUSE

Résultats constatés sur 25 années: 1981 /2005 (détail en annexe 7.1.2.- récoltes des dernières années et en annexe 7.1.3. - revenus des dernières années)

Essences	Catégorie de diamètre	Prix au m3 sur pied (actuel)	Prix au m3 sur pied (moyenne des 5 dernières années en €.2005)	Prix au m3 bord de route (actuel)	Prix au m3 bord de route (moyenne des 5 dernières années en €.2005)	Volume annuel vendu (m3)	Volume annuel délivré (m3)
Autres résineux	25 et + 20 et -		3			22	
Epicéa	25 et + 20 et -		10			16	
Chêne	25 et + 20 et -						
Hêtre	25 et + 20 et -		3			32	
Autres feuillus	25 et + 20 et -						
	Taillis					11	
	Houppiers toutes essences					14	

Prix obtenus - Marché du bois

Les prix sont ceux obtenus sur la moyenne des 5 dernières années en € 2005. Les prix ont connu leur apogée vers 1980. Depuis la tendance est à la baisse constante.

Qualité et destination des produits vendus

Les résineux sont essentiellement utilisés en charpente et en palette. Les hêtres sont essentiellement utilisés en chauffage mais on trouve dans les diamètre supérieur à 40 du sciage de qualité.

Affouage

Néant.

Droit d'usage au bois

Néant.

2.2. AUTRES PRODUCTIONS

Ressources particulières

Néant.

Concessions

Passage en Pelle 11 sur 400 m de long de la ligne électrique 15 KV alimentant le transformateur du hameau de la Rivière.

Le recouvrement de cette concession est annuelle et la révision du montant se fait tous les 3 ans.

Une ligne téléphonique longe en partie la route départementale n°991 qui traverse la parcelle 10 et pénètre par endroit dans la parcelle 10. Cette ligne n'a jamais fait l'objet d'une concession. Il faudra prévenir France télécom pour faire déposer la ligne lors des exploitations en parcelle 10.

Droits d'usage

Depuis l'an 2000, une convention entre l'ONF et la communauté de communes du pays de Gex autorise le passage d'un itinéraire pédestre en forêt domaniale de la Valserine dans le haut de la parcelle 10. Cet itinéraire comprend 2 passerelles en bois qui enjambent 2 ruisseaux temporaires. L'entretien du sentier et des passerelles est à la charge de la communauté de communes du pays de Gex.

2.3. ACTIVITES CYNEGETIQUES

Gibiers recherchés

Sanglier, chevreuil, lièvre, bécasse, pigeon ramier.

Mode de chasse

- Gros gibier en battue
- Petit gibier: chasse devant soi

Modes d'exploitation

La chasse est louée à la société communale de chasse de Chèzery-Forens.

Locataires

Société communale de chasse Chèzery-Forens.

Prix du droit de chasse

Location pour une somme de 3 000 €/an.

Evolution de la demande et du nombre de chasseurs - Difficultés rencontrées

Le nombre des chasseurs a tendance à se stabiliser. Les chasseurs se spécialisent de plus en plus dans la chasse au gros gibier.

Plan de chasse des cinq dernières années

Année	2001	2002	2003	2004	2005
Chamois	Attribution	3	3	3	3
	Réalisation	2	2	1	3

Ces résultats sont donnés pour l'ensemble du territoire chassé par la société. Ce territoire couvre 156,49 ha sous régime forestier, dont environ 110 ha boisés.

2.4. ACCUEIL DU PUBLIC

Voir carte touristique et paysagère en annexe 7.

Attraits particuliers de la forêt

La parcelle 10 est traversée par un sentier balisé qui emprunte deux passerelles rustiques. Ce sentier rejoint le village de Chèzery-Forens aux chalets de Lachat et permet l'accès au sommet de la montagne du Reculet. Autrement, la pénétration du public en forêt est très restreinte car le relief accidenté et les pistes raides ne conduisant pas vers un but de visite (chalet, point de vision etc....) sont des facteurs très rebutants.

Zones particulièrement fréquentées

Sentier de la parcelle 10 à la belle saison.

Activités de loisir pratiquées en forêt

Chasse, randonnées à pied, cueillette des champignons.

Problèmes posés - Incidence sur les milieux et la gestion forestière

La fréquentation est très limitée en quantité et dans le temps.

Evolution constatée et évolution prévisible

La fréquentation ne devrait guère évoluer si aucune nouvelle infrastructure d'accueil du public n'est implantée dans la partie accessible de la forêt.

2.5. PAYSAGES

Inventaire paysager DIREN.

La forêt de la Valserine est située dans l'ensemble géographique remarquable n° 9 dénommé « Monts du Jura » au titre de l'inventaire paysager DIREN.

Paysages exceptionnels

Dans la forêt, il existe des ensembles paysagers qui, à partir de points de vision privilégiés, forcent l'attention des observateurs pour des raisons diverses : étendue du panorama, richesse des formes ou des couleurs, effet de contraste, etc...

Les falaises, les éboulis, les pelouses et forêts mélangées (résineux et feuillus) offrent ainsi un ensemble paysager remarquable où l'observateur perçoit par exemple :

- l'effet de contraste entre le minéral et le végétal.
- le mélange feuillus-résineux, en toute saison, se distingue par ses couleurs contrastées
- les dimensions imposantes ou la situation insolite de la forêt (perchée sur un promontoire ou accrochée sur une paroi).

Sites remarquables

Néant (ils sont situés en dehors du domaine bénéficiant du régime forestier).

Analyse de la sensibilité paysagère

- La forêt vue de l'extérieur

En vision éloignée, la forêt de la Valserine se voit pratiquement dans sa totalité depuis le sommet du crêt de CHALAM qui est un lieu très fréquenté par les randonneurs à la belle saison et pour cette raison, on peut dire que la sensibilité paysagère sur l'ensemble de la forêt est assez forte.

Par contre, en vision rapprochée, seul le bas de la forêt (partie située au dessus de la route départementale n° 991 et de la voirie communale) est visible en partie depuis la route et depuis le hameau de La Rivière. En vision rapprochée la sensibilité est plutôt faible, car toute une partie est cachée du regard excepté les parties sommitales.

- La forêt vue de l'intérieur

Seule les bordures des parcelles 10 et 11 proches de la route départementale n° 991 sont visibles et sensibles.

La bordure de la parcelle 8 est également visible depuis la voirie communale, mais comme la route est peu fréquentée, la sensibilité est faible.

2.6. RICHESSES CULTURELLES

Néant.

2.7. SUJETIONS DIVERSES

Néant.

2.8. STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER

La **Réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura** (créé par Décret n° 93.261 du 26 février 1993) concerne une partie de la forêt (parcelles 1, 3p, 4p, 14p et 15p), soit 59 ha. Ce classement en réserve entraîne des contraintes de gestion dont les principales sont:

- lors de plantation forestière, obligation de planter des essences naturellement présentes dans la réserve.
- l'incinération des branches et la création de routes ou de pistes doit être autorisée par le préfet après avis favorable du comité consultatif.

Parc Naturel Régional du Haut Jura

Créé en 1986, le parc régional a eu sa charte révisée en 1997. Depuis cette date, la forêt est située en totalité dans le nouveau périmètre.

Arrêté préfectoral de protection de biotope

Les sites 06. a (Les Arpines-Roche Franche) et 06. b (falaise de Creux Manant) sont soumis à l'arrêté préfectoral de protection de biotope des oiseaux rupestres du 4 décembre 2002 (interdiction en tout temps d'escalade, de descente en rappel, de décollage et atterrissage de tout aéronef ainsi que du survol de tout aéronef à moins de 150 m du sol et des parois rocheuses).

site 06. a : Pelle 1p, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9

site 06. b : Pelle 12p, 14, 15

3. Gestion passée - Equipement de la forêt

3.1. TRAITEMENTS SYLVICOLES

3.1.1. Traitements antérieurs au dernier aménagement forestier

Avant l'acquisition par l'Etat des terrains inclus dans le périmètre RTM, les zones boisées qui s'y développaient, faisaient l'objet d'exploitations abusives.

A partir de 1911, date de la création de la série RTM, un important programme de reboisement est entrepris pour fixer les terrains périmétrés. Les essences de reboisement utilisées sont le sapin (10 000 plants), l'épicéa (164 000 plants), le pin noir (43 000 plants), le pin à crochet (23 000 plants), le pin sylvestre (4 000 plants), le mélèze (1 000 plants) et le bouleau (1 000 plants).

Toutes ces plantations ont assez bien réussi, excepté celles de mélèze et de bouleau qui ont donné peu d'arbres adultes.

Une coupe de produits accidentels a été réalisée dans la parcelle 8 en 1978, suite aux bris de neige lourde dans les jeunes peuplements d'épicéa.

3.1.2. Dernier aménagement forestier

Caractéristiques

Le dernier aménagement approuvé par arrêté du 07 avril 1981 avait une durée d'application de 20 ans (1981-2000). La forêt, d'une contenance de 156,49 ha est affectée principalement à la protection du milieu (particulièrement contre les phénomènes d'érosion) et à la production de bois d'oeuvre résineux et feuillu.

Elle forme une série unique traitée en futaie irrégulière de sapin (45 %) et d'épicéa (20 %) exploités à 0,45 m de diamètre, de pin noir (15 %) et de feuillus divers (20 %). Elle sera parcourue par des coupes assises par contenance à la rotation de 10 ans.

Prévision 1981-2000

Série	Surface (ha)	Traitement	Méthode d'aménagement	Surface à régénérer (ha)	Rotation (années)	Prévisions de récoltes (m3 commerciaux)			
						Régénération	Amélioration	Jardinage	Total
1	156,49	futaie irrégulière	jardinage		10			1 120	1 120
Total (résineux)	156,49							1 120	1 120

Application de l'aménagement forestier

Durée d'application effective : 25 ans, (1981 - 2005).

Récolte

On trouvera le détail des récoltes en annexe 7.1.2.: "Récolte des dernières années"

La récolte effectuée durant le précédent aménagement s'élève à 2 385 m³ selon le détail suivant :

Série	Surface (ha)	Rotation effective	Régénération	Amélioration	Jardinage	Autres	S/Total	Produits accidentels	Total	Prévision
1 (rx)	156,49	-			880		880	63	943	14 000
Sous-total (résineux)	156,49	-			880		880	63	943	14 000
		%			93		93	7	100	
Feuillus					762		762	50	812	1 650
Taillis et houpplier					330		330	300	630	
Total (feuillus et résineux)					1972		1972	413	2 385	3 050
		%			83		83	17	100	

Soit un prélèvement annuel moyen sur 25 ans de 0,24 m³/ha/an (résineux) et 0,21 m³/ha/an (feuillus). Si on ramène la récolte à la surface effectivement passée en coupe soit 32,56 ha les chiffres deviennent respectivement 1,16 m³/ha/an (résineux) et 1,00 m³/ha/an (feuillus).

Ce chiffre est inférieur à la production des types de stations forestières présents sur la série, environ 4 m³/ha/an (sur les 32,56 ha exploitables il y a une partie en jeune peuplement et en taillis non commercialisable situé dans une station dont l'objectif est uniquement le maintien de l'état boisé).

Régénération (0 ha prévu)

La régénération naturelle s'installe facilement dans les peuplements résineux clairs notamment dans les futaies de pin noir où le hêtre, l'érable sycomore ainsi que l'épicéa s'installent par tâche.

Travaux

Les dépenses pour travaux effectués durant le précédent aménagement s'élèvent à 33 582 € hors taxe selon le détail suivant :

Nature des travaux	Entretien	Investissement	Total	Soit /ha/an
Sylvicole	13 425 €		13 425 €	3 €
Maintenance	4 019 €		4 019 €	1 €
Infrastructure	10 399 €		10 399 €	3 €
Autres	5 739 €		5 739 €	1 €
TOTAL	33 582 €		33 582 €	9 €

On trouvera le détail en annexe 7.1.1 "Dépenses des dernières années".

Conclusions

L'aménagement de 1981 préconisait :

- de maintenir en priorité le caractère de protection de l'ancienne série RTM.
- d'améliorer les jeunes peuplements (résineux et feuillus) exploitables.
- d'achever sur 10 ha (Pelles 4p, 5p, 6p, 8p, 9p, 11p, 12p) la transformation du taillis déjà enrésiné.
- de réaliser sur le torrent du Troublery un seuil au niveau du débouché de la gorge, afin de limiter la vitesse du torrent et de permettre aux matériaux transportés de se déposer.
- l'aménagiste prévoyait d'utiliser ce dépôt pour créer une piste de desserte dans les parcelles 4, 5 et 6. Il prévoyait également un complément de desserte par la création de plusieurs pistes.

Des pistes ont été réalisées dans les parcelles 8, 9 11 et 12. Des coupes ont été réalisées dans ces parcelles ainsi que dans le haut de la parcelle 10.

Des travaux de balivage ont été réalisés dans les parcelles 8p, 9p, 11p et 12p. Ces interventions ont permis d'obtenir une jeune futaie de hêtre sous laquelle le semis de sapin est bien installé. Néanmoins, il faut continuer de travailler au profit du hêtre car on peut faire du bois de qualité en appliquant une sylviculture dynamique.

Le seuil au niveau du débouché de la gorge sur le torrent du Troublery n'a pas été réalisé, ainsi que les pistes prévues dans les parcelles 4, 5 et 6.

3.2. TRAITEMENT DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL

Néant

3.3. ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS

Matérialisation des limites périmétrales

Désignation	Longueur en mètres
Limites matérialisées ou bornées	10 300
Limites naturelles	1 950
Tronçons à matérialiser	
Total	12 250

Matérialisation des limites parcellaires (hors périmètre)

Désignation	Longueur en mètres
Limites matérialisées ou bornées	2 260
Tronçons à matérialiser	
Total	2 260

Equipements de desserte

	Réseau du domaine public km	Réseau du domaine privé km	Longueur totale	
			km	km/100 ha
Routes revêtues	0,80		0,80	0,51
Routes empierrées				
Routes en terrain naturel		0,23	0,23	0,15
Total routes	0,80	0,23	1,03	0,66
Pistes à tracteur		3,00	3,00	1,92

Voir carte paysagère et des équipements en annexe 7.

Sont considérées comme routes les voies accessibles aux camions grumiers.

Les chemins ruraux ont été classés par mesure de simplification dans le réseau du domaine public

Voir carte des équipements

Places de dépôt : aucune place de dépôt.

Equipements cynégétiques, piscicoles, pastoraux, de protection contre l'incendie, RTM

Aucun équipement en forêt domaniale.

Equipements d'accueil du public

Nature	Longueur en km
Pistes cyclables	Néant
Pistes cavalières	Néant
Pistes de ski de descente	Néant
Pistes de ski de fond	Néant
Sentiers de randonnée	0,40
Sentiers éducatifs	Néant
Sentiers sportifs	Néant
Pistes VTT	Néant

Voir carte paysagère et touristique en annexe 7.

Autres équipements : néant

4. Synthèses : objectifs, zonages, principaux choix

Durée de l'aménagement : 20 ans, 2006 /2025

4.1. PROBLEMES POSES ET SOLUTIONS RETENUES

Les problèmes posés

La forêt domaniale de la Valserine se présente sous les aspects suivants:

- relief très accidenté (barres rocheuses, vastes zones d'éboulis, ravins) avec un dénivelé important et une pente souvent très raide. Ces conditions, compte tenu du contexte climatique (pluie et neige abondante, alternance gel/dégel) et du substratum géologique (couches de marne qui se gonflent d'eau et se mettent en mouvement) sont à l'origine de quatre aléas susceptibles d'affecter la forêt : les avalanches, les chutes de blocs ou de pierre, l'érosion torrentielle (notamment avec le torrent du Troublery) et les mouvements de terrain (en particulier dans la parcelle 10).
- réseau de desserte suffisant (les parcelles 1 à 7, 13, 14 et 15 ne sont pas desservies, mais elles supportent des peuplements médiocres en général sur très forte pente, ce qui milite en faveur du laisser en évolution naturelle).
- les peuplements de futaie se répartissent entre structure régulière (24 %), structure irrégulière (27 %) et les vides (30%). Ils sont répartis par parquets. Les taillis représentent 19 % de la surface totale.
- une partie seulement des peuplements est exploitable (environ 32,56 ha soit 21 % de la surface totale), le surplus étant composé de vides improductifs ou de peuplements à rôle de protection uniquement (77,49 ha soit 49% de la surface totale)
- une récolte résineuse et feuillue limitée
- une régénération résineuse (sapin, épicéa) et feuillue (hêtre, érable) qui s'installe dès qu'il y a suffisamment de lumière (en particulier dans les pins).
- sensibilité paysagère plutôt forte en vision éloignée et faible à moyenne en vision rapprochée.
- enjeux de protection important (risque d'affaissement de la route départementale 991 qui assure la desserte de la vallée de la Valserine, menace éventuelle d'inondation et de lave torrentielle sur une partie du hameau de la Rivière en aval du canton des Arpinnes ainsi que sur la voirie communale). Plus à l'aval, le bourg de Chèzery-Forens pourrait être concerné en cas de débâcle ou lors de la rupture d'un barrage créé par un glissement ou une lave venant obstruer la Valserine. Jusqu'à présent, les avalanches et les chutes de blocs ou de pierre n'ont affecté que les peuplements forestiers. C'est l'érosion torrentielle qui représente l'aléa le plus important compte tenu des enjeux en cause.
- rôle social limité en tant que milieu d'accueil (randonnée, cueillette) et comme territoire de chasse.

Solutions proposées

Aménagement sur une durée de 20 ans (2006 - 2025).

- compte tenu des enjeux importants, le rôle de protection qu'assure la forêt (sur 49% de la surface totale) sera prioritaire sur celui de production
- sur le surplus de la forêt, les types de peuplement nous conduisent à retenir un traitement en futaie irrégulière par parquets, bouquets et pieds d'arbres avec éventuellement un objectif à long terme de traitement en futaie jardinée sur l'ensemble de la forêt exploitable.
- le sapin sera conservé comme essence objectif principale. Néanmoins, on profitera des conditions actuelles favorables au retour des feuillus (hêtre, érable sycomore, divers) et à l'implantation naturelle de l'épicéa pour les cultiver en mélange dans les régénérations naturelles. Par les travaux sylvicoles, on dosera les pourcentages d'essences et on sélectionnera les tiges d'avenir.
- on commencera le renouvellement des peuplements de pin noir par petites trouées sur les tâches de régénération qui sont déjà implantées.
- on fera des améliorations dans les peuplements réguliers de type RBM en séparant les lots résineux et feuillus d'au moins deux dans une même parcelle. On pratiquera le détourage dans les hêtres en sélectionnant les plus beaux sujets.
- le traitement de la forêt en futaie irrégulière par parquets, bouquets et pieds d'arbres permettra de tenir compte des sensibilités paysagères et du rôle de protection.
- dans la mesure des possibilités financières, pour lutter contre l'érosion torrentielle, on prévoiera la création d'un seuil bétonné au niveau du pont qui jouxte la forêt, ainsi que la création de seuil en bois dans les endroits qui le nécessitent (3 seuils prévus actuellement).
- prévoir la remise en état des pistes de débardage en pente avec la pose de renvoi d'eau métallique.
- proposer d'améliorer l'accueil du public en lien avec la communauté de communes du Pays de Gex qui est compétente en tourisme, en créant par exemple un sentier sur le thème des risques naturels.

4.2. DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIES

La forêt domaniale de la Valserine constituera une série unique. (voir carte d'aménagement en annexe 7).

Série	Surface (ha)		Objectifs : - principaux déterminant la sylviculture - associés	Type de série et type de traitement
	Totale	Réduite		
1	156,49	119,80	Principaux - Protection physique - Production de bois d'oeuvre résineux qualité charpente et de feuillus qualité menuiserie palette et chauffage. Associés - Protection des sols et des milieux - Protection des paysages	- Série de protection physique et de production, tout en assurant la protection des milieux et des paysages. - Traitement en futaie irrégulière par parquet, bouquets et pieds d'arbres

Répartition des parcelles suivant les cantons pour la série unique :

parcelle	cantons
1	Lachat
2	Mannet
3	Les Arpinnes
4	Les Arpinnes
5	Bois Bernard
6	Bois Bernard
7	Les Plantées
8	Les Plantées
9	Les Plantées
10	Les Avalanches
11	Les Avalanches
12	Les Avalanches
13	Les Avalanches
14	Les Avalanches
15	Les Avalanches

4.3. DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA PREMIERE SERIE

La structure retenue selon la SRA serait la futaie irrégulière compte tenu des contraintes physiques assez marquées sur certaines zones. Nous retiendrons un traitement en futaie irrégulière par parquets, bouquets et pieds d'arbres pour la durée de l'aménagement.

4.3.1. Mode de traitement - Méthode d'aménagement

Traitement

Futaie irrégulière par parquets, bouquets et pieds d'arbres.

Méthode d'aménagement

Futaie irrégulière par parquets, bouquets et pieds d'arbres.

4.3.2. Essences objectif et critères d'exploitabilité

NOTA BENE : le tableau ne concerne que les zones exploitables soit 32,61ha sur 156,49 ha.

N° Code station	Dénomination et type de station	Essences principales objectifs (P) Essences secondaires associées (S) et part dans l'association en %	Surface à long terme	% de la surface exploitable totale	Optimum d'exploitabilité essences objectif principales	
					Age(an)	Diamètre (m)
3.2	pineraie sylvestre des sols peu évolués	pin sylvestre et noir 35% (P), alisier blanc 2% (S), hêtre 20% (S), chêne pubescent 10% (S), érable à feuilles d'obier 3%(S), frêne 10% (S), épicéa commun 20% (S)	14,76	45	Maintien de l'état boisé	
5.1	hêtraie sèche sur matériaux carbonaté	Hêtre 60% (P), pin sylvestre et noir 15% (P), érable sycomore 5% (S), bouleau 5% (S), frêne 10% (S), tremble5% (S),	1,46	4	100	45
5.6	hêtraie sapinière drainée	hêtre 30% (P), épicéa commun 30%(S), sapin pectiné 30% (S), érable plane 1 % (S), érable sycomore 4% (S), frêne 1 % (S), tilleul à grandes feuilles 4% (S)	14,83	46	120	55
5.7	hêtraie sapinière peu humide	épicéa commun 40% (P), sapin pectiné 15% (P), hêtre 35% (P), érable sycomore 3% (S), érable plane 2% (S), tilleul à petites feuilles 1% (S), bouleau 1% (S), frêne3% (S)	1,51	5	120	60
Total (surface réduite)			32,56	100		
Vides non boisables			0,05	0,00		
Total			32,61	100%		

Evolution

Répartition des essences en % du couvert boisé			
Essences	En début d'aménagement (2007)	A l'issue de l'aménagement (2021)	A long terme
sapin	1	2	15
épicéa	13	13	15
Autres résineux	16	16	5
hêtre	67	66	60
Autres feuillus	3	3	5
Total	100	100	100

4.3.3. Détermination de l'effort de régénération

La surface à prendre en compte correspond aux stations forestières où l'on peut faire de la futaie soit les stations n° 3.2, 5.1, 5.6,5.7. Pour la station 3.2, l'objectif est le maintien de l'état boisé sans impératif de surface à régénérer.

Surface à régénérer d'équilibre idéale (Se)

$$Se = \frac{1,46}{100} + \frac{14,83}{120} + \frac{1,51}{120} = 0,15 \text{ ha/an soit } 3,00 \text{ ha en } 20 \text{ ans}$$

Surface à régénérer maximum théorique (Sm)

- dans les 20 ans il faut régénérer 1/6 du peuplement de type C soit : $1/6 * 1,46 = 0,24$ ha soit 0,012 ha/an

Effort de régénération retenu

On retiendra la surface de 0,24 ha sur 20 ans.

De plus, on continuera d'agrandir les trouées sur régénération acquise dans les peuplements de type RBM pn dans le but de maintenir l'état boisé.

4.3.4. Classement des unités de gestion (parcelles ou sous-parcelles)

Les types de peuplements RBP, RBM exploitables seront traités en futaie régulière et classés dans un ensemble d'amélioration.

Les types de peuplements PB/BM, C exploitables seront traités en futaie irrégulière et classés dans un ensemble de jardinage

Tous les peuplements inexploitables seront classés dans un ensemble de protection.

Ensembles	Parcelles ou sous parcelles	Surface (ha)	
		Totale	Réduite
Amélioration	7p (1,08), 8p (5,54), 9p (1,81), 10p (2,19), 11p (7,83), 12p (6,82)	25,27	25,27
jardinage	9p (3,78), 11p (2,04)	5,82	5,82
Protection	1(9,75), 2 (1,40), 3 (7,54), 4 (8,05), 5 (8,22), 6 (6,83), 7p (4,33), 8p (0,26), 9p (1,21), 10p (3,13), 12p (1,21), 13 (9,52), 14 (14,17), 15 (13,09)	125,40	88,71
	Total	156,49	119,80

5. Programme d'actions

5.1. DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER

L'entretien du périmètre et du parcellaire est à assurer à périodicité de 10 ans (à l'occasion du passage en coupe).

-entretien du périmètre: uniquement sur 3 km (350 €/HT/Km par passage)

-entretien du parcellaire: 2,26 km (280 €/HT/Km par passage)

Montant total estimé: 3 370 € HT.

5.2. PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF A LA PREMIERE SERIE

5.2.1. Opérations sylvicoles : coupes

Les coupes seront assises par contenance (avec volume indicatif) à la rotation de 10 ans.

possibilité

Elle est fixée par parcelle et non par ensemble, du fait de l'hétérogénéité des ensembles.

Elle correspond à un prélèvement de 0,6 m³/ha/an résineux et feuillus (voir annexe 7.1.7.).

Règles de culture par type de peuplements dans les parcelles qui ont uniquement un objectif de production (parcelles 7p, 8 et 9)

(RBM epc): Il s'agit essentiellement de plantation d'épicéa de provenance inconnue mais de bonne venue.

Rechercher à installer une structure irrégulière par parquets. Coupe d'éclaircie pied à pied au profit des plus belles tiges. G objectif après coupe : limiter entre 20 et 30 m²/ha

(RBM het): Il s'agit de peuplement d'origine naturelle de bonne venue.

Eclaircie forte au profit des plus belles 70 tiges/ha ((belle bille de pied à fibre non torse élaguée jusqu'à 8 m environ, d'un diamètre 40 et + avec surtout un houppier bien développé). Ne pas hésiter à récolter un sapin au profit d'un beau hêtre. Pas de prélèvement dans le peuplement interstitiel.

(PB/BM het): Il s'agit de peuplement d'origine naturelle de bonne venue.

Coupe d'éclaircie par le haut au profit des arbres d'avenir.

Nota bene: dans tous les types de peuplement on est susceptible de trouver des tiges feuillues de qualité (hêtre, érable sycomore, tilleul, rare merisier, etc...). Bien entendu, on n'hésitera pas dans les martelages comme dans les travaux à travailler au profit de ces feuillus précieux.

Règles de culture préconisées dans les parcelles où les peuplements jouent un rôle de protection et de production (parcelles 10, 11 et 12)

On observe dans ces parcelles l'installation d'une régénération naturelle (semis à gaulis de hêtre, d'épicéa ou d'érable) plus ou moins importante en fonction de la densité dans les plantations de pin noir qui se sont irrégularisées au cours du temps par les chablis et les différences de vigueur suivant les tiges.

Rechercher à installer une structure irrégulière par bouquet et pied d'arbre : coupe d'irrégularisation par ouverture de petites trouées s'appuyant sur la récolte de bois mûrs ou l'éclaircissement de tâches de semis acquis. Limiter le prélèvement pied à pied entre les ouvertures créées.

En bordure immédiate des rives des torrents, il importe de couper tous les arbres de diamètre >20 cm susceptibles de tomber ou de se déstabiliser à court terme (sur une largeur de 2 à 5 m)

(C): Futaie jardinée de type C; type objectif A. Eviter de récolter systématiquement les gros bois. Sanitaire uniquement dans cette catégorie. Sélection légère en bois moyens et petits bois

Règles de culture préconisées dans les parcelles où les peuplements jouent uniquement un rôle de protection (parcelles 13, 14 et 15)

Dans ces parcelles, les peuplements subissent des attaques sévères tant au niveau des avalanches, des érosions que des chutes de pierres. Dans les zones directement touchées et d'une façon régulière par ces phénomènes, il apparaît difficile de proposer une intervention sylvicole.

A contrario, en dehors des secteurs directement affectés, il apparaît souhaitable d'assurer au maximum le renouvellement des peuplements sans attendre leur phase de délabrement.

Coupe d'irrégularisation combinant pied à pied et petites trouées. Privilégier les ouvertures sur semis acquis. Laisser les arbres abattus en oblique dans la pente (arrêt de blocs, protection de la régénération et limitation de la reptation).

Compte tenu de la difficulté à réaliser ce type de travaux (difficulté physique et coût élevé), du peu de revenu que procure la forêt, il faudrait trouver un financement sous forme de subvention d'état.

5.2.2. Opérations sylvicoles : Travaux

Travaux prévus

Nature des travaux	Parcelles ou ss-parcelles	Surface travaillée (ha)	Coût total HT	F ou I (1)
Amélioration . nettoyage après coupe	diverses	5,00	2 870 €	F
		Total	2 870 €	
Régénération . réalisation de trouées	13	2,00	2 130 €	I
		Total	2 130 €	
Total général :			5 000 €	
dont Investissement :			2 130 €	
Fonctionnement :			2 870 €	

(1) F = Fonctionnement I = Investissement

Voir détail en annexe 7.1.6.

5.4. DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET

Nature des travaux	Ordre de priorité	Localisation	Longueur (km)	Coût total HT	F ou I (1)
Desserte forestière . pose de 6 renvois d'eau . .	1	Sur pistes en pente		2 800 €	F
			Total	2 800 €	
Autres travaux . création d'un seuil béton . création de 3 seuils en bois . création d'un sentier à thème *	1	pont en Pelle 8		30 000€	I
	1	Pelle 12		12 000€	I
	Total			42 000€	
Total général :				44 800€	
dont Investissement :				42 000€	
Fonctionnement :				2 800 €	

(1) F = Fonctionnement I = Investissement

- pour l'instant, il est prématuré de fournir un montant, car il faut précédemment contacter la CCPG pour arrêter avec eux ce qu'il compte exactement réaliser

5.5. AUTRES DISPOSITIONS GENERALES

5.5.1. Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité

Néant

5.5.2. Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse et pêche

Néant

5.5.3. Dispositions concernant les productions diverses

Néant

5.5.4. Dispositions en faveur de l'accueil du public

Etudier en partenariat avec la CCPG la réalisation d'un sentier sur le thème de la restauration des terrains en montagne.

5.5.5. Dispositions en faveur des paysages

Les règles sylvicoles préconisées minimisent l'impact visuel des coupes et des travaux.

5.5.6. Protection des sites d'intérêt culturel

Aucune mesure particulière

5.5.7. Mesures générales concernant la protection contre les risques naturels d'ordre physique

Les règles sylvicoles préconisées proviennent du Guide des sylvicultures de Montagne.

5.5.8. Mesures générales concernant la défense contre les incendies

Aucune mesure particulière

5.5.9. Mesures générales d'ordre sanitaire

Néant

5.5.10. Programme d'observations et de recherches

Aucune action n'est envisagée.

5.5.11. Actions de communication

Aucune action n'est envisagée.

6.5. CONCLUSION GENERALE

La forêt domaniale de la Valserine a des vocations multiples dont certaines non marchandes iront certainement en s'affirmant dans l'avenir compte tenu de la prise de conscience environnementale: préservation des milieux (faune, flore) et des paysages, contribution à la lutte contre l'effet de « serre » par stockage de gaz carbonique sous forme de bois et accueil du public.

Sa vocation première reste cependant la protection physique et pour les peuplements exploitables la production de bois d'oeuvre résineux et feuillus. Cette série constitue une forêt sensible aux aléas (avalanches, érosion torrentielle, chutes de pierre et glissement de terrain essentiellement) qui nécessite l'intervention de l'homme pour la maintenir en bon état et lui permettre d'assurer pleinement son rôle de protection.

La surface productive exploitable est faible, mais néanmoins on peut y cultiver des arbres de qualité (épicéa, hêtre et sapin). Il faut noter la présence certes limitée de sapin de douglas de très belle venue. Les dispositions du présent aménagement forestier favorisent le mélange des essences et à long terme la biodiversité, donc la pérennité de la forêt.

Rédigé par PHILIP Bernard

Avec la participation de GERARD Maurice (agent patrimonial)
du personnel de la cellule SIG (cartographie - dessin)

A HAUTEVILLE-LOMPNES, le 07/11/ 2006

Vérifié et présenté par M. FULCHIRON
Responsable US Aménagement Environnement
Agence Interdépartementale AIN LOIRE RHONE

7. Annexes

7.1. Textes et tableaux

- 7.1.0. Extrait de la matrice cadastrale
- 7.1.1. Dépenses des 25 dernières années
- 7.1.2. Récoltes des 25 dernières années
- 7.1.3. Revenu des 25 dernières années
- 7.1.4. Tarif de cubage
- 7.1.5. Programme des coupes pour l'ensemble de la forêt
- 7.1.6. Prévion de travaux par parcelle
- 7.1.7. ZNIEFF

Liste des cartes

- Carte de situation
- Carte des Régions Forestières
- Carte des zones exploitables
- Carte des stations
- Carte des peuplements
- Carte d'aménagement et de la desserte
- Carte des aléas
- Carte des enjeux
- Carte des zones où la forêt joue un rôle de protection active
- Carte de prévion des travaux de génie civil
- Carte de correspondance entre le parcellaire cadastral et le parcellaire forestier

Forêt domaniale de La VALSERINE

Annexe 7.1.0.

EXTRAIT DE LA MATRICE CADASTRALE**┌ SURFACE BENEFICIAINT DU REGIME FORESTIER AU 01/01/2006****Territoire Communal de Chèzery-Forens**

SECTION	NUMERO DE LA PARCELLE	LIEU-DIT	CONTENANCE CADASTRALE en ha	SURFACE BENEFICIAINT DU REGIME FORESTIER en ha
K	102	Entre Roche	3,97 70	3,97 70
K	111	Roche Franche	4,15 90	4,15 90
K	189	Lachat	10,17 62	10,17 62
K	211	Les Arpinnes	6,50 72	6,50 72
K	212	Les Arpinnes	3,80 28	3,80 28
K	213	Les Arpinnes	3,30 53	3,30 53
K	241	Bois Bernard	16,79 90	16,79 90
K	353	Le Mannet	1,53 00	1,53 00
K	356	Le Mannet	1,28 10	1,28 10
K	481	La Rivière	6,72 60	6,72 60
K	482	La Rivière	0,09 10	0,09 10
K	536	Sur les Plateaux	17,96 80	17,96 80
K	537	Sur les Plateaux	1,47 60	1,47 60
K	538	Sur les Plateaux	0,27 20	0,27 20
K	595	Les Avalanches	3,25 60	3,25 60
K	596	Les Avalanches	0,14 10	0,14 10
K	597	Les Avalanches	23,86 60	23,86 60
K	598	Les Avalanches	5,72 40	5,72 40
K	599	Les Avalanches	19,16 30	19,16 30
K	600	Les Avalanches	15,78 90	15,78 90
K	602	Les Avalanches	7,56 00	7,56 00
K	603	Les Avalanches	2,91 71	2,91 71
TOTAL			156,48 66 ha	156,48 66ha

TARIF DE CUBAGE

Diamètre	Volume Aménagement Résineux ALGAN 9	Volume Aménagement Feillus ALGAN 9	Surface Terrière
20	0,21	0,21	0,03
25	0,38	0,38	0,05
30	0,62	0,62	0,07
35	0,93	0,93	0,10
40	1,30	1,30	0,13
45	1,73	1,73	0,16
50	2,22	2,22	0,20
55	2,78	2,78	0,24
60	3,39	3,39	0,28
65	4,05	4,05	0,33
70	4,77	4,77	0,38
75	5,55	5,55	0,44
80	6,38	6,38	0,50
85	7,26	7,26	0,57
90	8,19	8,19	0,64
95	9,17	9,17	0,71
100	10,19	10,19	0,79

Les volumes seront suivis au sommier de la forêt en volume aménagement et en surface terrière.

PROGRAMME DES COUPES (Tableau Détaillé)

Annexe 7.1.5.

Forêt domaniale de la VALSERINE

Série(s) : Toutes
Surface : 156,49 ha

Période d'aménagement : 2007 - 2026

Année ou ordre de passage prévu	Année passage effectif	Parcelle ou sous-parcelle	Surface parcelle (ha)	Surface coupe (ha)	Type de coupe	Prélèvement indicatif						Surface à régénérer (ha)
						Volume commercial hors houppier			Surface terrière (m²)			
						Feuillus	Résineux	Total	Feuillus	Résineux	Total	
2008		10	6,82	2,19	amel		70	70		7	7	
2008		11	9,97	7,04	jard		240	240		24	24	
2013		8	5,80	5,54	amel		200	200		20	20	
2013		9	6,85	5,59	jard		100	100		10	10	
2015		7p	6,38	1,08	amel	50		50				
2015		8	5,80	5,54	amel	140		140				
2015		9	6,85	5,59	jard	160		160				
2018		10	6,82	2,19	amel		50	50		5	5	
2018		11	9,97	7,04	jard		300	300		30	30	
2021		11	9,97	1,00	jard	30		30				
2023		8	5,80	5,54	amel		200	200		20	20	
2023		9	6,85	5,59	jard		100	100		10	10	
2025		7p	6,38	1,08	amel	50		50				
2025		8	5,80	5,54	amel	140		140				
2025		9	6,85	5,59	jard	160		160				
Total				66,14		730	1 260	1 990		126	126	

Dont Amélioration : 380 520 900 52 52
Régénération :
Jardinage ou assimilé : 350 740 1090 74 74
TSF :
Taillis :

Prévision de travaux par parcelle

Parcelle	Surface parcelle ha	passage après coupe	nombre de passage	surface totale	réalisation de trouées ha
8	5,30	0,50	2	1	
9	6,85	0,50	2	1	
10	6,82	0,50	2	1	
11	9,87	1,00	2	2	
13	9,52				2
TOTAL				5,00	2,00

ZNIEFF de type I

N° régional : 01060007

Ancien N° régional : 01040602,01140501,01140502,01140503,01140504,01140505,01140506,01140508,01140509,01140510,01140511,01140512,01140513,01140514

Haute chaîne du Jura

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 12970 ha

Ain BELLEGARDE-SUR-VALSERINE, CHEZERY-FORENS, COLLONGES, CONFORT, CROZET, DIVONNE-LES-BAINS, ECHENEVEX, FARGES, GEX, LANCRANS, LEAZ, LELEX, MIJOUX, PERON, SAINT-JEAN-DE-GONVILLE, SERGY, THOIRY, VESANCY,

Niveau de connaissance

Milieux naturels	3	Mammifères	2	Crustacés	0	Libellules	1
Végétaux	3	Oiseaux	3	Mollusques	0	Criquets, sauterelles	1
Mousses, lichens	0	Amphibiens	1	Poissons	0	Papillons	2
		Reptiles	1				

Légende :

- 0 = prospection nulle ou quasi inexistante
- 1 = prospection insuffisante
- 2 = prospection assez bonne
- 3 = bonne prospection

Nombre d'espèces et d'habitats déterminants : 118

Description et intérêt du site

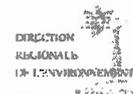
La haute chaîne du Jura forme le premier pli anticlinal oriental du massif jurassien. Sur une longueur d'environ quarante kilomètres, le massif, étroit, forme une ligne de crêts regroupant les plus hauts sommets du Jura dont le Crêt de la neige (1718 m) et le Reculet (1717 m). Le massif surplombe le bassin lémanique qui le borde au sud-est et la vallée de la Valserine qui le sépare des hauts plateaux du Jura au nord-ouest. Le site est limité au sud par la cluse du Rhône et au nord par la frontière suisse. Géologiquement, la haute chaîne du Jura est un long pli anticlinal déversé vers l'ouest sur le synclinal de la Valserine, dont l'ossature est essentiellement constituée par les formations du Jurassique supérieur. La zone concernée englobe largement le territoire de la réserve naturelle de la haute chaîne du Jura et comprend la plus haute partie du relief, des pelouses subalpines aux forêts de moyenne montagne. Sur un site aussi étendu, est présente une grande variété de milieux. Ainsi se côtoient forêts d'affinités méridionales, forêts froides, prairies subalpines et formations rupestres, réseau karstique, falaises, éboulis. Le site forme comme un mur surplombant les plaines et vallées environnantes d'où le surnom "Balcon du Léman". Ses versants, escarpés, sont entaillés par une multitude de talwegs creusés par les eaux de ruissellement. Le site se caractérise aussi par un réseau karstique développé où les eaux s'infiltrent rapidement créant ainsi des gouffres et grottes où s'abrite une faune particulière. Le pastoralisme, bien développé sur les prairies subalpines, a dû s'adapter ; la création de "goyas" (dolines imperméabilisées récupérant les eaux de précipitation) pour abreuver le bétail en est la meilleure illustration. Ce site accueille de nombreuses espèces végétales et animales emblématiques et rélictuelles. La flore est d'intérêt majeur. Les forêts de la haute chaîne, traitées pour la grande majorité en futaies jardinées, accueillent une population de Grand Tétrás et de Gélinotte des bois. Le Lynx arpente la haute chaîne à la recherche de ses proies alors que le Cerf élaphe et le Chevreuil utilisent en nombre le couvert forestier. Les prairies subalpines accueillent une importante population de Chamois ainsi que des insectes tels que l'Apollon. Les "goyas" forment des îlots humides où peuvent se développer quelques odonates (insectes appartenant à la famille des libellule). Les zones rocheuses propices quant à elles à la présence d'espèces nicheuses particulières comme le Merle de roche, le Tichodrome échelette, le Grand duc, l'Aigle Royal ou le Faucon pèlerin.

*Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 1999-2004

Cet inventaire identifie les sites naturels remarquables.

Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire *

Edition : InfoSIG Cartographie - Annecy - 74

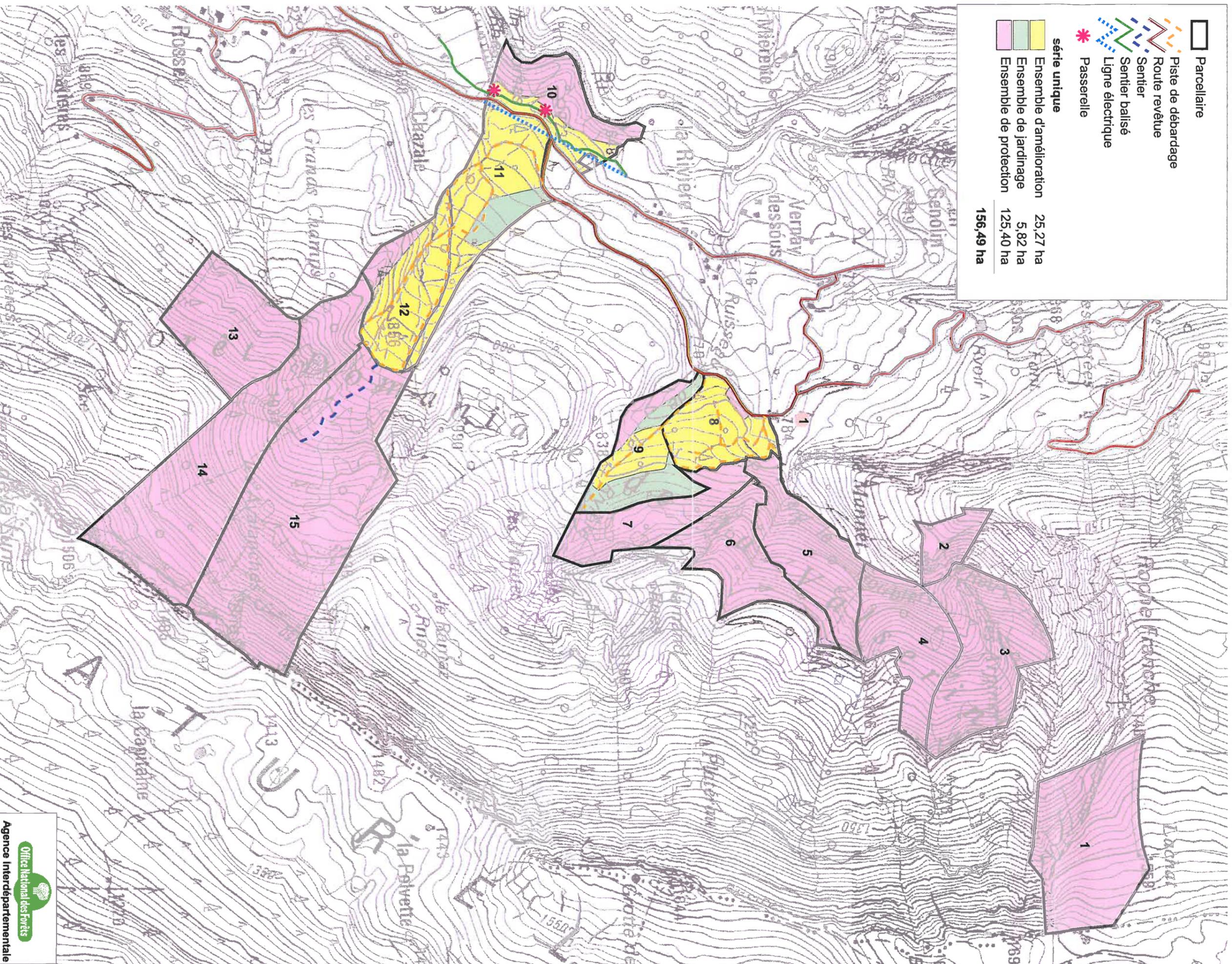


Forêt domaniale de LA VALSERINE

Carte d'aménagement et des équipements



1:10000



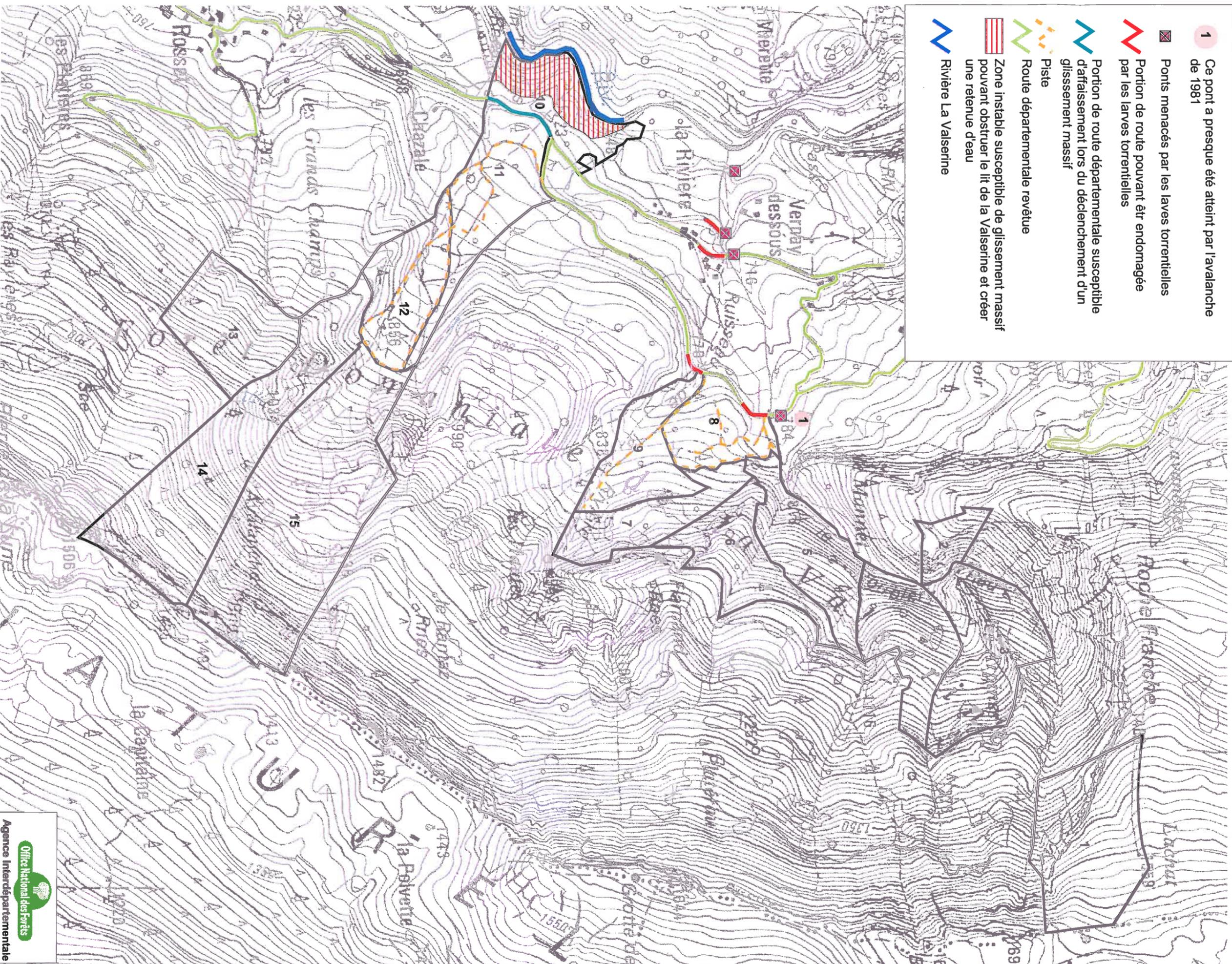
Forêt domaniale de LA VALSERINE

Carte des enjeux



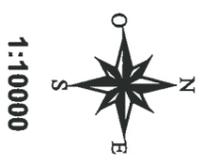
1:10000

-  Ce pont a presque été atteint par l'avalanche de 1981
-  Ponts menacés par les laves torrentielles
-  Portion de route pouvant être endommagée par les laves torrentielles
-  Portion de route départementale susceptible d'affaiblissement lors du déclenchement d'un glissement massif
-  Piste
-  Route départementale revêtue
-  Zone instable susceptible de glissement massif pouvant obstruer le lit de la Valsérine et créer une retenue d'eau
-  Rivière La Valsérine

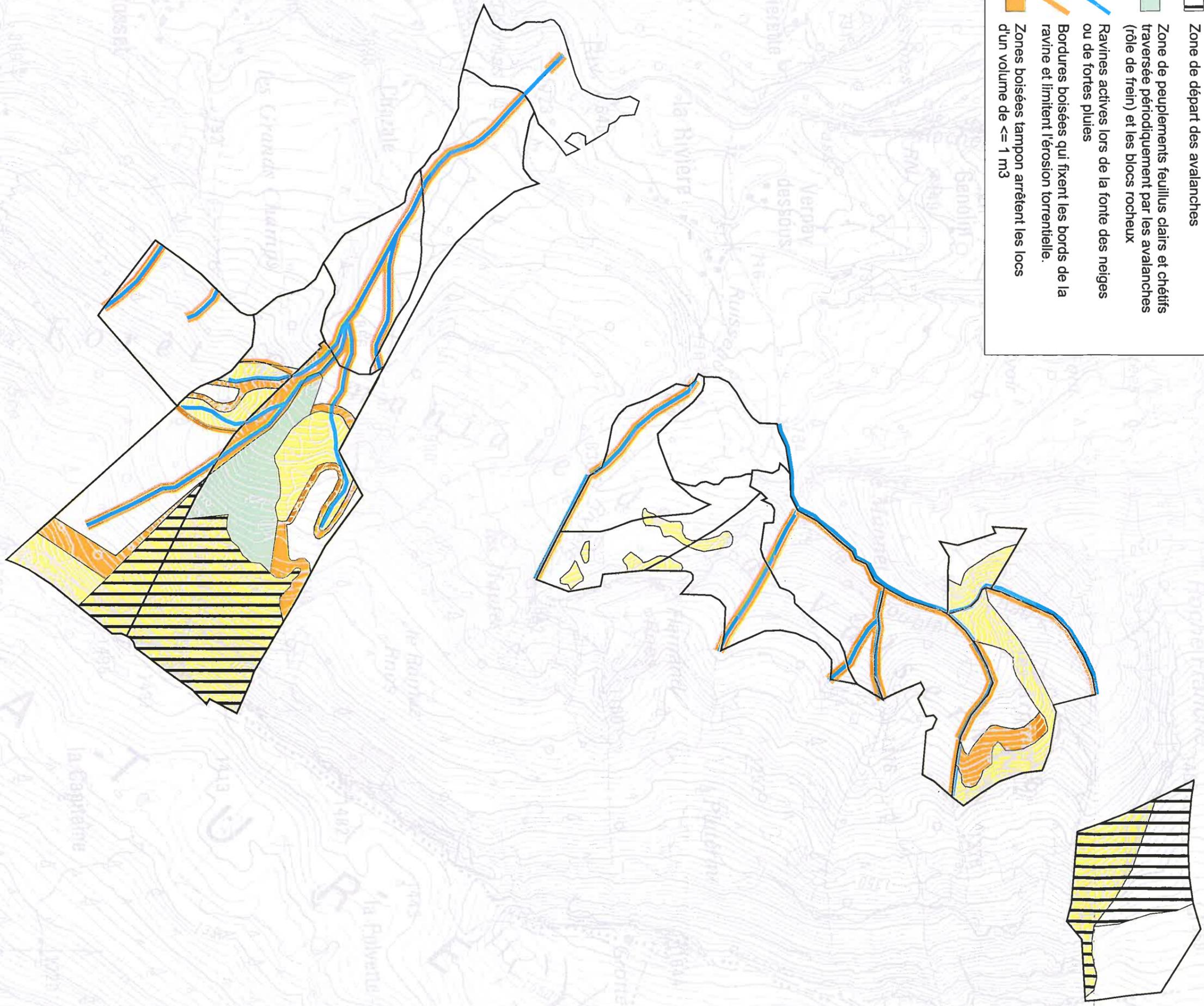
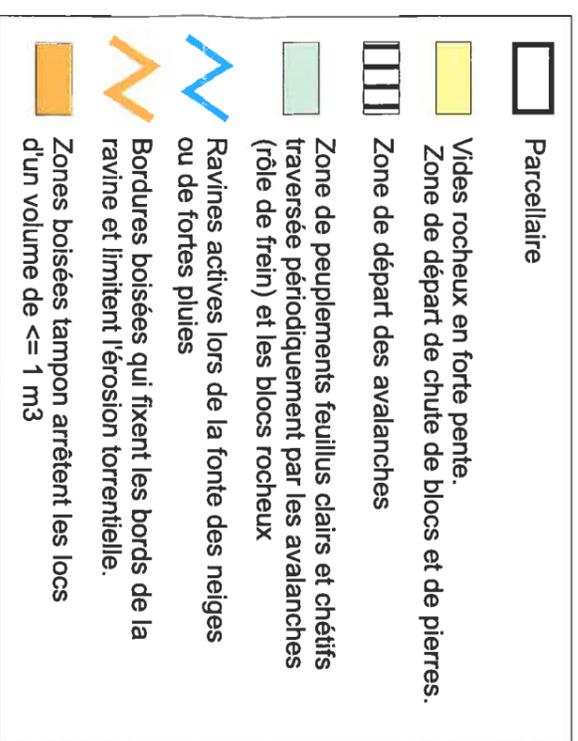


Forêt domaniale de LA VALSERINE

Carte des zones où la forêt joue un rôle de protection actif



1:100000

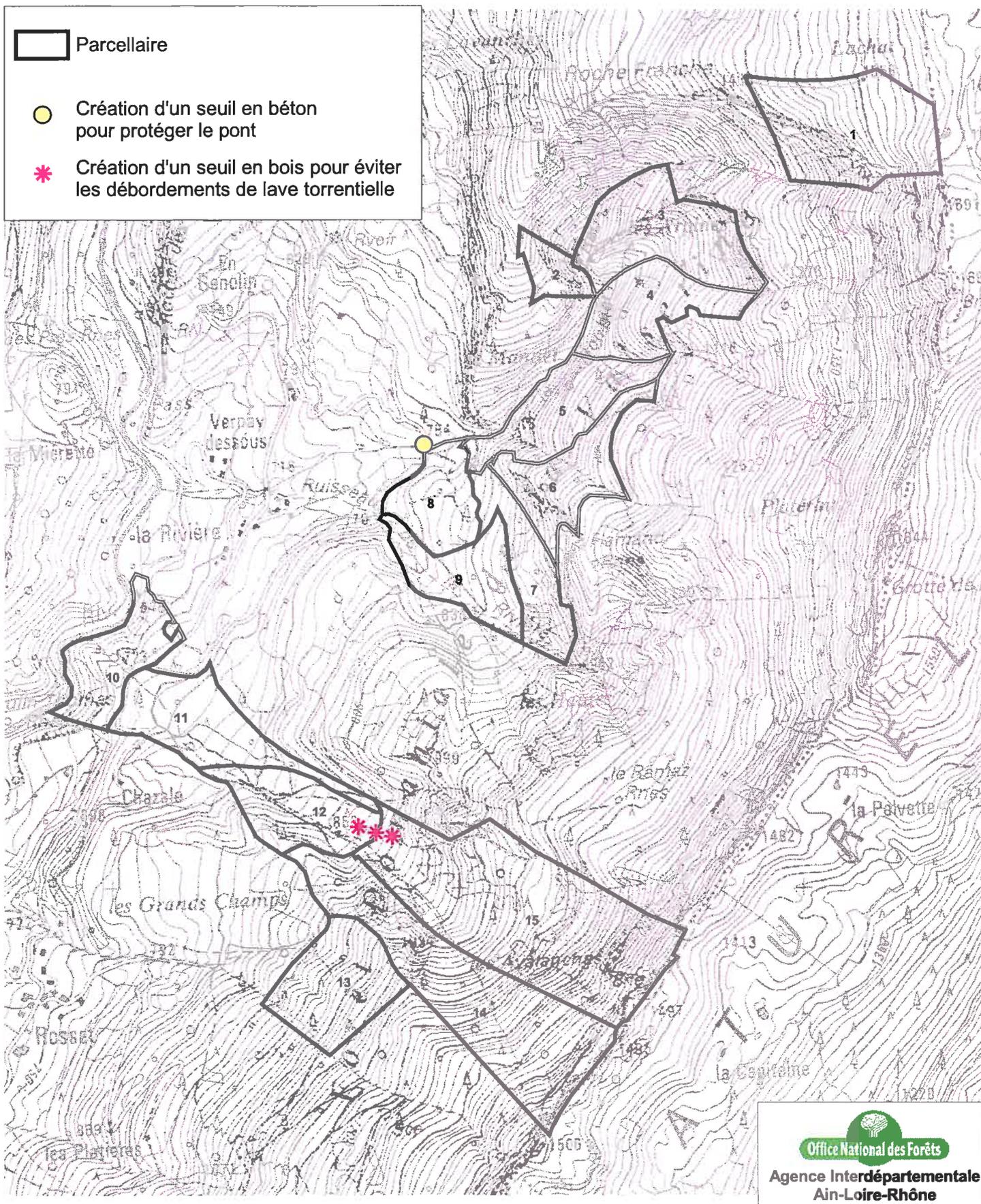




1:15000

Forêt domaniale de LA VALSERINE

Carte de prévision des travaux de génie civil



FORÊT DOMANIALE DE LA VALSERINE

CARTE DE CORRESPONDANCE entre le PARCELLAIRE CADASTRAL et le PARCELLAIRE FORESTIER

